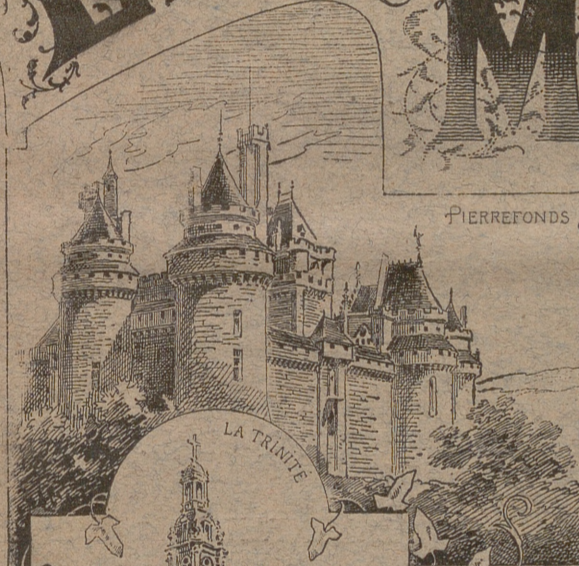
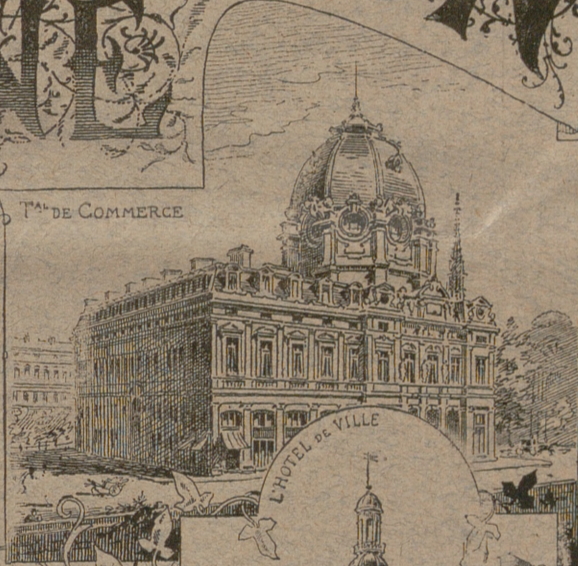


# LA CONSTRUCTION MODERNE



PIERREFONDS



1<sup>er</sup> DE COMMERCE

ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

QUATRIÈME ANNÉE. — N° 46

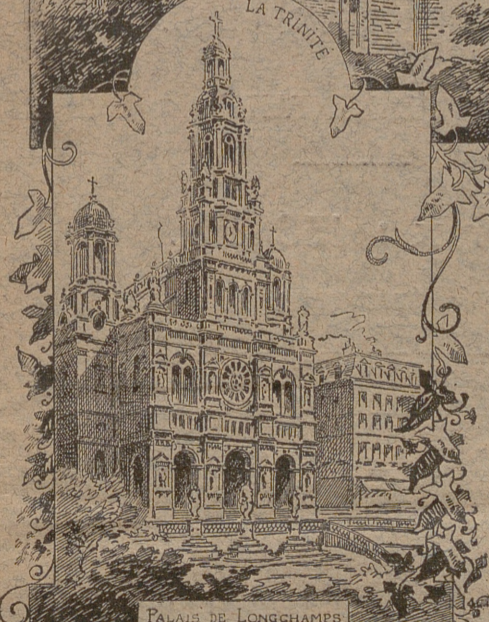
Samedi 24 Août 1889

Prix du numéro : 75 centimes.

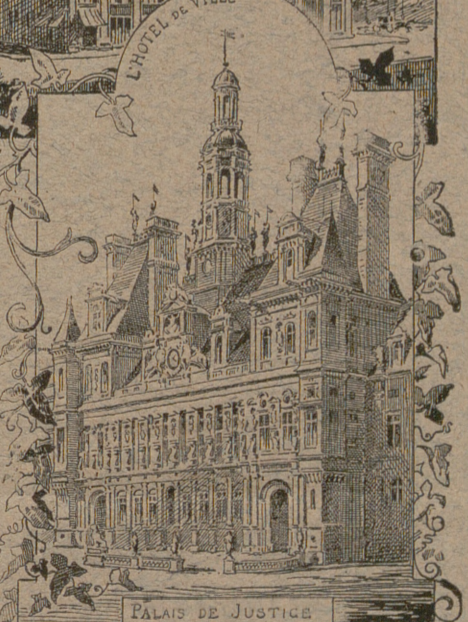
ABONNEMENTS :  
PARIS..... Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
DÉPARTEMENT.. Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr  
ETRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes.

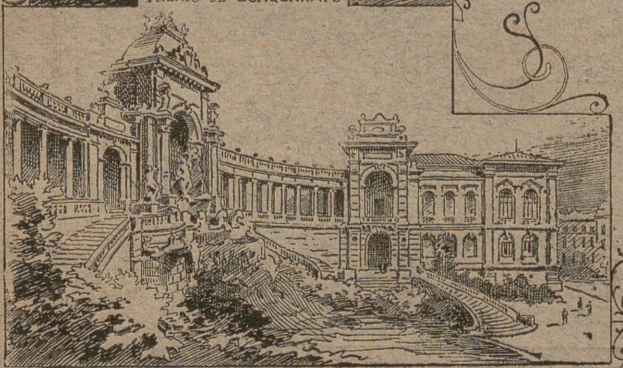
Administration et Annonces :  
DUJARDIN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



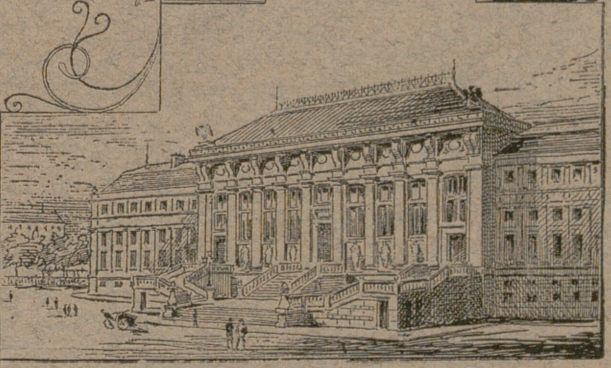
LA TRINITE



HOTEL DE VILLE



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

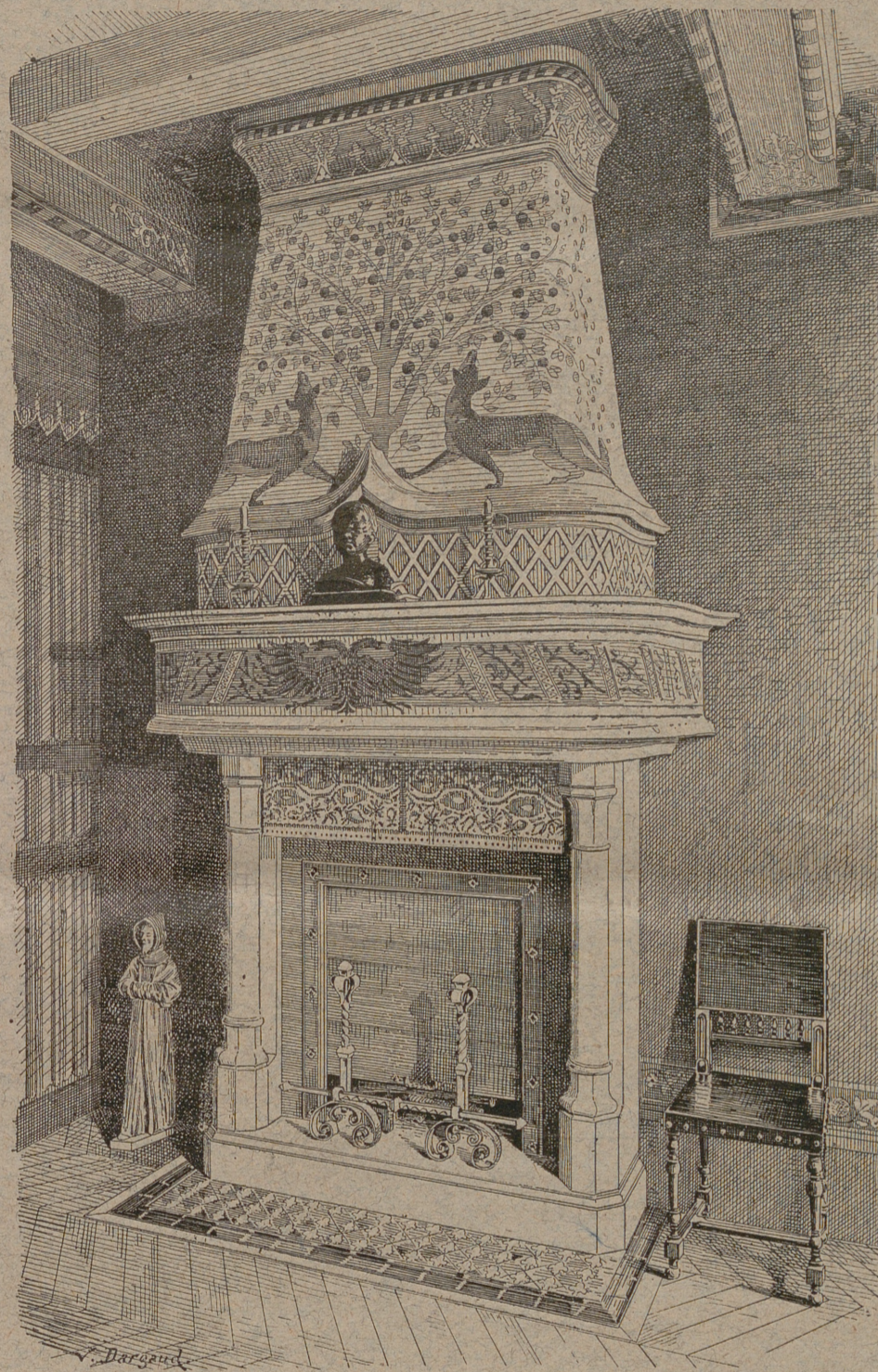
R. 6599

R. 5756





LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE  
DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs  
PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS



HABITATIONS  
PARTICULIÈRES

1<sup>re</sup> SÉRIE

En cours de publication

# HOTELS PRIVÉS

Par P. PLANAT

80 PLANCHES

EN COULEUR

TEXTE

AVEC NOMBREUX DESSINS

COMPLÉMENTAIRES

Prix : 150 Fr.

Pour l'Étranger : 180 fr.

## RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS

Traité pratique et juridique avec recueil de la jurisprudence

PAR H. RAVON, Architecte, Rédacteur de la *Construction moderne*

Un volume in-8°, 500 pages (Même format que notre ouvrage sur la *Résistance des Matériaux*)

BROCHÉ : 25 FR. — CARTONNÉ : 27 FR. 50. — RELIÉ : 30 FR.

Nous avons divisé l'étude de la responsabilité des constructeurs en plusieurs parties absolument distinctes quoique intimement liées. D'abord nous avons posé le principe de la responsabilité et fait ressortir sa nécessité. Nous avons ensuite examiné les questions au point de vue de la doctrine, puis, après avoir montré l'importance capitale du fait, indiqué la nécessité de l'expertise et la sérieuse attention qu'il faut attacher à cette sorte d'instruction qui précède la décision judiciaire, nous avons successivement abordé : la responsabilité de l'architecte sous les divers côtés qu'elle présente, la responsabilité de l'entrepreneur non seulement au point de vue de l'ouvrage, mais aussi au point de vue de l'ouvrier ; nous avons dit quelques mots sur ce qu'on désigne généralement sous le mot : Vices de constructions ; enfin nous avons clos notre travail par un recueil de jurisprudence aussi complet que possible avec table spéciale afin de faciliter les recherches.



# FLUATATION

POUR LE  
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ  
DES PIERRES CALCAIRES  
ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS  
**FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.**  
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

# MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR  
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

**DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES**  
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1873, 1885, 1886;  
**ANC<sup>NE</sup> MON MAZZIOLI, DEL-TURCO**  
1<sup>re</sup> MAISON FONDÉE A PARIS

**A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC<sup>R</sup>**  
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

# MOSAÏQUES

**FACCHINA** maître mosaïste. breveté  
47, r. Cardinet, PARIS V<sup>n</sup> précédent

**MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAÏQUES**

**V<sup>ie</sup> Raynaud et C<sup>ie</sup>**

Usines { NARBONNE (Aude).  
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued.

Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande

PRODUCTION ANNUELLE : 50.000 MÈTRES

SIÈGE SOCIAL : NARBONNE

Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

# ESCALIER INCOMBUSTIBLE

Système LUC

Ces escaliers en maçonnerie, légers, élégants, plus solides que ceux en chêne, coûtent 30 p. 0/0 meilleur marché.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

S'ADRESSER A

**M. HAMELIN**

Agent Commercial.

150, Boulevard Magenta  
PARIS

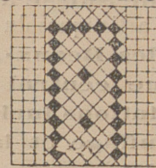
# Pavages et Carrelages Céramiques

DE PONT-SAINTE-MAXENCE  
CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS CÉRAME

De Paray-le-Monial

**CORBASSIÈRE & FILS**  
DÉPOSITAIRE EXCLUSIF

Trente  
Médailles  
D'EXPOSITIONS  
internationales



Éviter les contrefaçons de nos pavages, qui toutes sont étrangères.

16, rue de la Chapelle. — Paris.

# ALEXIS MÉNARD SUC<sup>R</sup> DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER  
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES  
Spécialités brevetées, systèmes Cairo et A. Ménard  
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.  
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.  
Glaces et Portes à coulisse.

Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.  
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.

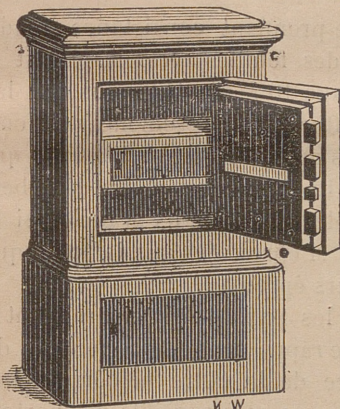
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats  
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUISS.

Appareils de levage de tous systèmes  
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

# COFFRES-FORTS PETITJEAN

INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES



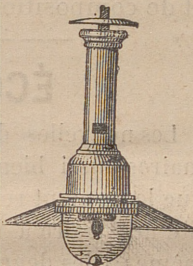
93, rue de Richelieu, 93.

131, boulevard Sébastopol, 131.

PARIS

# E. ET P. SÉE

LILLE



NOUVELLES LAMPES  
à gaz double  
récupérations

65 0/0 D'ÉCONOMIE  
2.000 APPLICATIONS

Chauffage, Ventilation  
Étuves, Séchoirs  
Dessiccation, etc., etc.

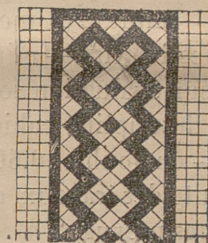
# PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS

DE BOULOGNE-SUR-MER

**F. TESTET**

124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES  
UNIS ET  
DESSINS VARIÉS  
ÉGOUTS



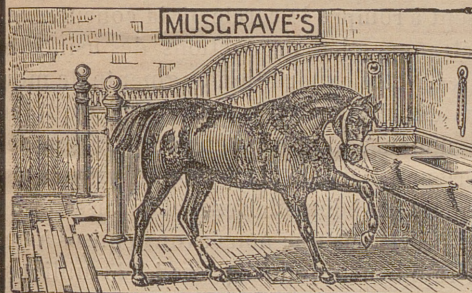
GRANIT  
ASPHALTE  
PAVAGE  
CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE  
Établissement complet du tout à l'égout.  
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

# INSTALLATIONS D'ÉCURIES

SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & C<sup>o</sup>, limited**  
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883

On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

**MUSGRAVE ET C<sup>o</sup>, LIMITED**  
PARIS: — 240, rue de Rivoli. — PARIS

# CLARK ET C<sup>o</sup>

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes

**CLARK BUNNETT ET C<sup>o</sup>, LIMITED, S<sup>ucc</sup>s**

Médaille d'Argent

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

Récompenses aux Expositions de

Vienne  
1867

Londres  
1862

Moscou  
1872

Dublin  
1872



Récompenses aux Expositions de

Oporto  
1865

Philadelphie  
1876

Melbourne  
1881

Amsterdam  
1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.  
MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.  
BUREAUX ET ATELIERS  
**Impasse Boileau, Auteuil, Paris.**  
Ascenseurs Hydrauliques et autres.

# PHOTOGRAPHIE

SPECIALÉ

POUR MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte de plans et dessins

Photogravure typographique  
Photolithographie

**FERNIQUE**

31, Rue de Fleurus  
PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878  
Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885



## SOMMAIRE :

TEXTE. — Exposition universelle de 1889 : Ameublement.

Lettre de Suisse à la « Construction Moderne » : Gloires artistiques du canton tessin.

École des Beaux-Arts : Concours de 2<sup>e</sup> classe.

Le dôme central de l'Exposition universelle.

Consultations juridiques.

Le chauffage et la ventilation à l'Exposition universelle.

Exposition Universelle : Itinéraire d'un constructeur.

Lettre d'un provincial.

Nominations. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice : Composition de M. Vignat.

Exposition Universelle : Pavillon en bois dans la galerie du meuble.

Un tombeau à Morcote : Vue et plan.

École des Beaux-Arts : Une école primaire.

Consultations juridiques, 1 croquis.

Poêle mobile.

PLANCHES HORS TEXTE. — Le dôme central, planche 89.

Un monument crématoire, planche 75.

## HONORAIRES DES ARCHITECTES

Un de nos confrères, M. Naveau, nous communique un programme pour la réglementation des honoraires d'architectes nous le reproduisons à titre de document :

1<sup>o</sup> TRAVAUX

Pour les travaux neufs et ordinaires y compris plans, devis, direction et vérification des travaux, — traités à forfait ou au tarif, 5 %.

Les travaux au tarif se décomposent ainsi :

« Plans avec une copie et devis estimatif, minute, 2 %.

« Conduite des travaux, détails d'exécution et vérification des attachements, 1.50 %.

« Règlement des mémoires et réception, 1.50 % . »

Pour les travaux à forfait, ainsi :

« Plans — minute et une copie, 1.50 %.

« Devis estimatif, — minute, 0.50 %.

« Ceux sur évaluation sommaire, à moitié.

« Devis descriptifs, cahiers des charges et rédaction des marchés — en double, 0.50 %.

« Conduite des travaux, détails d'exécution et vérification des ouvrages prévus, 2 %.

« Décomptes du forfait, règlement définitif et réception, 0.50 %.

« Il ne sera pas tenu compte des rabais consentis par les entrepreneurs.

« Pour les travaux traités à forfait, la base sera le devis estimatif dressé par l'architecte ou à son défaut ce sera le forfait.

« Il sera tenu compte des travaux supplémentaires.

« Etablissement ou vérification des états de situation en plus, 0.50 % . »

Ces évaluations sont pour travaux d'ensemble exécutés dans un rayon de un myriamètre de la résidence de l'architecte.

Il sera ajouté par chaque rayon de cinq myriamètres en plus pour déplacement seul 1/10, 0.50 %.

Seront comptés en plus suivant les déboursés et le temps employé comme vacations :

1<sup>o</sup> Les frais de voiture, chemin de fer, hôtel, frais de séjour, nourriture, comme au chapitre 3.

2<sup>o</sup> Les frais de copies supplémentaires ou d'autographies des plans, cahier des charges, devis, marchés, impressions.

3<sup>o</sup> Les frais d'adjudication, 0.25 %.

4<sup>o</sup> Les dessins, aquarelles, détails spéciaux, modèles, maquettes, demandes aux administrations, les relevés graphiques, etc.

(A suivre.)

## AVIS

## SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'EST DE LA FRANCE

La société des architectes de l'Est de la France qui a son siège à Nancy, 24, rue Baron-Louis, et qui comprend les départements des Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges tiendra sa réunion générale le 7 septembre prochain à Charleville.

La société des architectes de l'Est de la France n'a rien de commun avec celle dite régionale de l'Est de création récente et de composition différente.

## ÉCONOMIE ET FINANCE

Les nouvelles de la récolte prennent consistance. Au dire des maires aussi bien qu'à celui des feuilles agricoles, il est certain que le froment rendra au battage 10 à 15 % de plus que la quantité nécessaire à la consommation et aux semences. Il en est de même, à des degrés divers, des autres céréales. Et pour que rien ne manque à ces heureux résultats, les rendements de la betterave et la cueillette du raisin combleront ces deux branches si importantes de la culture nationale, si éprouvées aussi depuis quelques années et si patientes dans leurs épreuves.

Pour comble de bonheur, les pays voisins paraissent moins bien partagés que nous sous le rapport de leurs récoltes de blés. Par conséquent à l'abondance de la nôtre ne correspondra pas l'avilissement du prix, et il nous sera possible d'exporter notre trop plein avec quelque bénéfice.

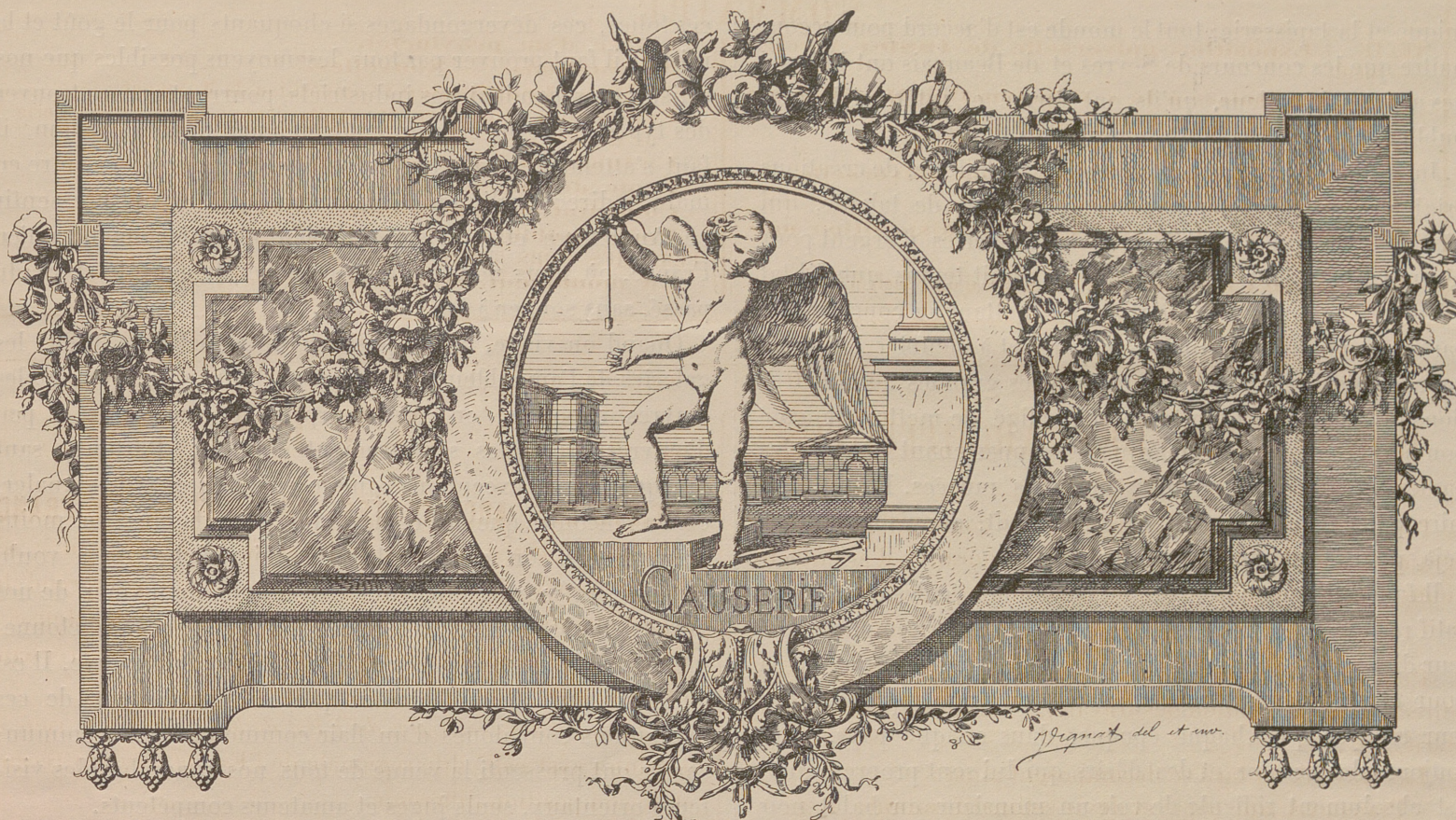
Moins que jamais il y a lieu de gémir sur la décadence de nos campagnes. On peut au contraire pressentir qu'elles retrouveront d'ici quelques années, au midi comme au nord, leur ancienne prospérité. Celle qui se termine les y achemine.

En même temps les forces industrielles et commerciales, aujourd'hui reconstituées sous l'égide de la science et de puissantes initiatives, réussissent à rompre le cercle où la concurrence avait enfermé, en pays étrangers, les productions des usines et des manufactures françaises. Notre exportation augmente de mois en mois. Si nous croyons des rapports très autorisés, ce qui en appert aux tableaux des douanes n'est rien en comparaison des livraisons faites à l'intérieur. Mais de façon ou d'autre ainsi s'expliquent les accroissements hebdomadaires de l'encaisse or de la Banque de France. Les prévisions que nous avons émises à cet égard tendent à se vérifier rapidement : elle dépasse 1,325 millions.

La Bourse et l'épargne traduisent donc la logique de cette situation quand elles recherchent et poussent les valeurs qui sont les plus qualifiées pour ressentir les effets de la reprise des affaires. C'est sous l'action commune de la spéculation et des capitaux de placement que montent — et que monteront — le Nord, le Lyon, le Gaz, le Suez, les actions et obligations du Crédit foncier et des compagnies de chemins de fer. La Rente mène le train : 85,75, aiguillonnée par les projets du ministre des finances et la reconstitution prochaine de l'amortissement.

E. J.





Composition de M. C. Vignat.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### AMEUBLEMENT

Depuis longtemps déjà, des voix plus autorisées que la mienne se sont fait entendre pour signaler les dangers multiples qui menacent les industries d'art de la décoration et de l'ameublement.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que ces cris d'alarme ont été entendus, car de grands efforts ont été faits ; soit par les pouvoirs publics, soit par des associations ou des fondations particulières.

On a créé des musées, ouvert des écoles et fondé d'admirables collections ; on a surtout fait beaucoup pour l'enseignement du dessin.

Et cependant, je crois ne pas être seul à penser que tous ces grands efforts n'ont pas amené les résultats attendus, et que nos industries d'art courent toujours de sérieux dangers, dangers plus grands peut-être qu'ils n'ont jamais été, et si nous n'y prenons garde, ces industries de l'ébénisterie et de la tapisserie, etc., qui sont si françaises, et surtout si parisiennes, nous seront en partie enlevées par nos concurrents étrangers.

Que faire ? me dit-on, pour arrêter le progrès du mal, et rendre à ces industries tout l'éclat d'autrefois. Il faut d'abord, ne pas se laisser endormir par des succès trop facilement remportés, et bien étudier le mal, ou mieux, ces maux qui tiennent à des causes et à des considérations très diverses ; c'est ce que je vais essayer de faire en indiquant les moyens que je crois les plus propres à faire cesser cet arrêt dans le progrès, ce commencement de décadence, bien visible, à l'Exposition universelle de 1889.

On a ouvert, ainsi que je l'ai dit plus haut, de nombreuses

écoles d'art décoratif, à Paris et en province ; il y a là certainement un bon et utile progrès. Mais le personnel de ces écoles est-il bien compétent dans les questions d'art industriel ? Est-il bien rompu aux questions de métier proprement dites ? A-t-il été aux prises avec les difficultés de l'exécution ?

Combien de ces professeurs sauraient diriger l'exécution d'une œuvre un peu importante ? Peu sans doute ; car il suffit, pour s'assurer de leur valeur, d'étudier les compositions des élèves qui, sauf de très rares exceptions, trahissent une inexpérience malheureuse.

Si, au lieu de se contenter d'un examen, qui souvent ne prouve nullement la valeur du candidat, on chargeait du soin d'enseigner des hommes ayant un passé ; des dessinateurs et des contre-maîtres ayant déjà fourni une longue carrière dans nos grandes industries d'art, ce serait là pour ces vaillants serviteurs du pays, pour ces modestes et quelquefois très brillants artistes, une honorable et digne retraite, juste récompense d'une vie de travail ; et je suis convaincu que nous aurions-là une garantie sérieuse d'un enseignement judicieusement donné.

Il faudrait aussi amener tous les artistes vraiment dignes de ce nom, peintres, sculpteurs, architectes à ne plus dédaigner d'apporter leur concours aux industries d'art.

Il faudrait que les expositions des arts décoratifs ne fussent plus transformées en bazar ; mais qu'elles fussent bien réellement une exposition artistique capable d'attirer le public et les artistes.

Pourquoi ne pas créer pour l'ameublement et la décoration des concours analogues à ceux qui existent déjà pour la céra-



mique et la tapisserie; tout le monde est d'accord pour reconnaître que les concours de Sèvres et de Beauvais ont indiqué des artistes de valeur, qu'ils ont formé et intéressé le goût public; n'est-ce pas là un heureux résultat?

Jusqu'à présent ces tentatives de recherche, de créations originales ont été faites par des industriels de talents, qui n'ont récolté que des déboires et des pertes d'argent pour récompense de leur dévouement. Il serait temps que l'État lui-même prenne cette initiative, en mettant au concours les parties de mobilier destinées à décorer et à meubler les résidences présidentielles, les musées et les grandes administrations de l'État; dût-on même être obligé de mettre de côté bon nombre d'œuvres remarquables appartenant aux siècles passés, et dignes de figurer dans nos musées. En un mot, faire pour l'ameublement ce qui se fait, depuis longtemps déjà, pour la tapisserie décorative.

Il faudrait encore que les élèves de nos écoles d'art décoratif restassent bien persuadés que tous les exemples mis à leur disposition dans les collections publiques, ne sont pas là pour être fidèlement copiés, mais bien pour apprendre par leur analyse que chaque époque, dans chaque pays, aura toujours des besoins et des désirs qui lui sont propres; qu'il est absolument ridicule de voir un monsieur en habit noir trôner sur le fauteuil de Dagobert, ou s'asseoir sur une gracieuse bergère ayant pu appartenir à la Dubarry.

Ce que je dis pour l'élève, je le dis aussi pour le fabricant, qui bien souvent trouve très commode et surtout très économique de copier dans les musées les œuvres anciennes; mais c'est là, pour nos industries, un jeu dangereux, car tôt ou tard le goût public reviendra au bon sens et ne voudra plus entendre parler des ridicules plagiats qui font le bonheur de tout amateur désireux de se meubler suivant le goût du jour.

Il faut bien reconnaître qu'une des principales causes du peu de progrès fait par nos industries du meuble, se trouve certainement dans cet engouement du public pour tout ce qui est ancien; car dès qu'une construction est achevée, on commence à faire entendre à l'architecte (quel qu'il soit) que sa mission est terminée, et que pourvu d'un ami, d'un amateur éclairé, et ..... désintéressé, on va étudier cette grave question de l'aménagement intérieur de l'hôtel ou du château avec l'appui d'un des grands collectionneurs à la mode. On ne manquera pas non plus de se rendre dans les musées, pour bien se rendre compte, de visu, si le type choisi est bien conforme à ce que l'habitude nous fait appeler les styles anciens.

Ah! si les artistes qui ont composé ces charmants meubles et ces décorations qui nous ont laissé des traces si brillantes de leur incomparable fécondité, si ces mêmes artistes, dis-je, connaissant les besoins de notre époque, pouvaient voir les œuvres de ces brocanteurs!

Chargés du soin de décorer les plus somptueux hôtels, ils n'auraient certes pas d'épithètes assez railleuses pour traiter notre paresse et notre déraison.

Comme ils riraient tous ces hommes d'esprit, en voyant les hôtels de nos riches amateurs, transformés en musées, et les demeures plus modestes, en boutiques de bric-à-brac.

Le moment est venu de réagir énergiquement contre toutes

ces folies, ces dévergondages si choquants pour le goût et la raison; il faut prouver par tous les moyens possibles que nos artistes en secondant nos industriels, pourront encore trouver des types conformes à nos goûts et à nos mœurs. Si non, il faut s'attendre à voir les industries étrangères, prendre en main la direction d'un mouvement qui déjà, se fait pressentir en Angleterre et en Belgique bien plus fortement qu'en France, où nous nous contentons généralement de vivre du passé, sans songer à l'avenir.

Quand on visite, à l'Exposition universelle de 1889, les galeries de l'ameublement, et qu'on étudie sérieusement les œuvres exposées, on reste surpris de rencontrer si peu d'œuvres originales sérieusement étudiées. Partout, sauf quelques rares exceptions, que je suis heureux de signaler, on ne rencontre que des copies, des plagiats plus ou moins bien réussis, on a surtout voulu faire riche, on a voulu étonner; et je sais plusieurs expositions anonymes de nos grands établissements parisiens qui ont un succès d'étonnement bien dû au mauvais goût dont ils ont fait preuve. Il est d'ailleurs juste de reconnaître que les organisateurs de ces exhibitions sont doués d'un flair commercial peu commun; car ils ont pressenti la venue de tous nos innombrables visiteurs orientaux, seuls juges et amateurs compétents.

En entrant dans les galeries de l'ameublement, l'exposition de la maison Krieger se présente tout de suite à vos regards, sous la forme d'un élégant pavillon construit dans l'axe de la galerie. Ce pavillon construit en chêne et acajou, est divisé en deux étages.

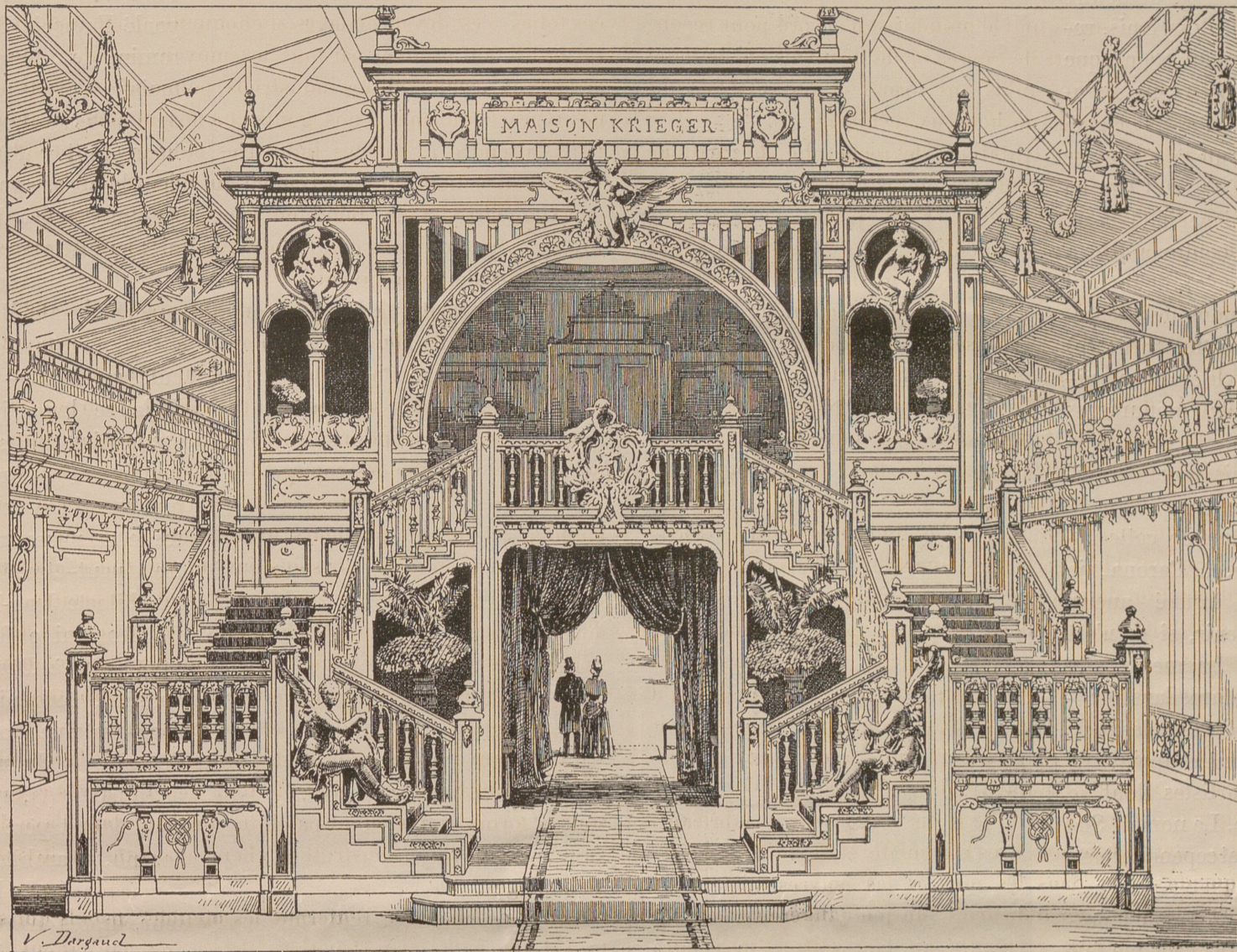
Le rez-de-chaussée renferme les meubles usuels qui sont tous d'une bonne construction, et très judicieusement composés, sans une trop grande recherche d'imitation; c'est là, d'ailleurs, la grande qualité de cette exposition.

Le premier étage auquel on accède par un escalier à double rampe, renferme un élégant salon ou cabinet de travail dont la couleur est des plus agréables; c'est un véritable plaisir de reposer sa vue fatiguée sur ce charmant ensemble. Pourquoi faut-il que la composition des détails, des meubles et des sièges, soit si pauvre, et de formes si sèches; on pourrait croire à une importation anglaise ou américaine, serait-ce là déjà un commencement d'invasion du goût étranger dont nous sommes menacés.

Voyons maintenant les heureux exposants dont les installations ont accès sur la galerie centrale, nous rencontrons d'abord, M. Jeansen avec sa jolie chambre de parade, qui est, paraît-il, de style Louis XVI.

La partie la plus réussie de cette pièce est certainement le décor de la fenêtre, très joli dans son élégante et très ample simplicité; que ne puis-je en dire autant de la composition du lit. Pourquoi cette lourdeur de bois, c'est là de la menuiserie, et non de l'ébénisterie, et pour du Louis XVI cela manque de simplicité. Pourquoi ces gaines, ces génies posés comme des factionnaires de chaque côté du lit; une simple patère, de beaux rinceaux eussent été bien mieux à leur place; car il est vrai qu'il faut toujours éviter dans la composition du mobilier de placer des figures d'une trop grande échelle qui luttent comme importance d'aspect avec les êtres vivants; c'est là une grosse faute d'art décoratif. Le baldaquin qui couronne le lit





EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. — Pavillon en bois dans la Galerie du meuble.

est trop lourd. La balustrade et les meubles divers se ressentent des défauts du lit.

La maison Marcotte nous offre une fort jolie exposition avec son magnifique traineau Louis XV décoré de jolis panneaux en vernis Martin. Sa charmante bergère Louis XVI d'une exécution un peu lourde est garnie d'une broderie sur satin d'une fort belle exécution. De belles copies de tapisseries anciennes, auxquelles il faut ajouter des broderies à la mécanique sur tulle, dont l'emploi peut être très utile, complètent cette charmante exposition.

M. Wan Pœck Renaut, avec quelques recherches dans son exposition de tapisserie, nous laisse apercevoir une nouvelle manière de composer; il a fait confectionner un meuble de cabinet ou autre, en plaçant un buffet sur une commode et en flanquant le tout d'encoignures; c'est une idée qui, je l'espère, ne trouvera pas d'imitateurs.

On peut dire que M. Dasson et M. Beurdeley tiennent toujours la tête des maisons de bronze d'ameublement; mais ce n'est pas chez eux qu'il faut chercher le moindre effort d'originalité; en revanche, où trouver une exécution plus parfaite, une interprétation plus complète des œuvres anciennes? Ces deux expositions sont irréprochables à ce point de vue.

M. Marchand lui aussi, avec sa splendide exposition, si

remarquable par le choix des meubles reproduits, nous fait regretter le temps des perruques à marteaux, le temps des costumes étincelants, seuls capables de s'harmoniser avec ces admirables mobiliers.

Il faut cependant reconnaître que le beau bureau Louis XVI en acajou et bronze est d'une large et belle simplicité; qu'il ne serait nullement déplacé dans un grand cabinet moderne. A signaler encore: les beaux vases de porphyre antique, pièces uniques dans leur genre.

(A suivre.)

C. VIGNAT.

## LETTRE DE SUISSE A LA CONSTRUCTION MODERNE

GLOIRES ARTISTIQUES DU CANTON TESSIN

(ARCHITECTES ET SCULPTEURS)

(Voyez page 529.)

De ces Lombardo je vous écrirai à part, une fois ou l'autre; aujourd'hui il suffit que je vous dise que ces artistes eurent leur origine à Carona. Et même en admettant que cette famille ne fût pas celle des Solari, puisque cela n'est pas encore défi-



nitivement démontré il est, désormais, reconnu au moins que ces Solari ou Lombardi dont l'origine remonte à « un Ser Martino da Charona taiapiera in Vinesia in la contrada di San Samuele », donnèrent son nom de *lombardesque* (*lombardesco*) au style architectonique des monuments les plus exquis de la Renaissance vénitienne.

Même de cette famille, à Carona, je n'ai trouvé aucun souvenir, si ce n'est des fragments de sculptures dans l'église de Carona, lesquels *pourraient* appartenir aux artistes dont je parle. Le nom de Solari est cependant bien connu et répandu à Carona, même à présent. Et cela me fait souvenir aussi de tous ces Solari qui ont travaillé à Milan, comme ce Guiniforte ou Boniforte du Grand-Hôpital milanais, et ce George Solar, statuaire de la cathédrale, et Jean Solari père de Guiniforte et ingénieur du cal. — Je ne parle pas d'André, peintre, et de Cristoforo dit le Gobbo (Bossu), architecte et sculpteur bien connu.

Après les Rodari et les Solari viennent les Gagini, véritable dynastie de sculpteurs originaires de Bissone, qui porta en Sicile la sculpture à une extrême perfection, pendant le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle. Dominique Gagini, le premier de la famille, était déjà fixé à Palerme en 1463; et Antonello est celui de la famille qui acquit le plus de célébrité.

Arrêtons-nous à présent aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

Dans ces siècles les architectes et sculpteurs de la Suisse italienne, si actifs partout, ne manquent pas à Rome qui dans le xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècle était devenue le véritable berceau des constructions architectoniques en Italie. J'ai signalé Dominique Fontana de Melide, l'architecte de Sixte V, et j'ai parlé, en passant, de Charles Maderno de Capolago, l'architecte de



Un tombeau à Morcote. — Arch. : M. Guidini.

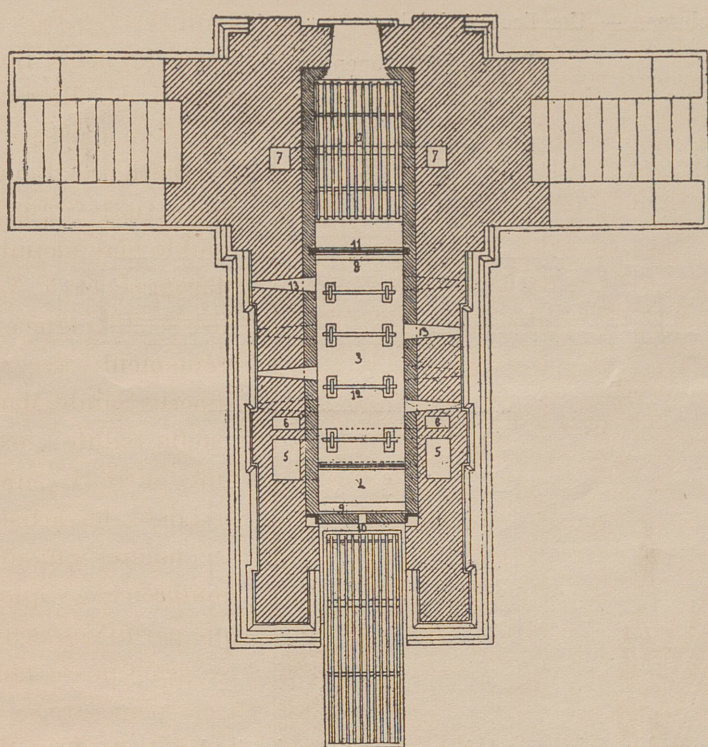
que l'amour pour les arts et surtout pour les industries du bâtiment persista dans ces pays de la Suisse, ainsi que le goût de l'émigration. On me faisait remarquer à ce propos que tandis que dans la vallée du Tessin les émigrants ont une grande sympathie envers l'Amérique du Sud, dans la vallée de Locarno ils ont une véritable préférence pour l'Amérique du Nord.

L'Amérique, hélas voilà notre misère ! pourraient s'écrier les gouverneurs de ce canton à la frontière italienne. Mais, à la vérité, dans ces dernières années, l'amour pour l'Amérique a diminué chez les Tessinois. Cela est prouvé éloquentement par une statistique qui, chaque année, est dressée par le maire de chaque pays, d'ordre du gouvernement, dans laquelle, outre les généralités, on signale soit la somme avec laquelle chaque émigrant a quitté sa patrie, soit les sommes

Paul V. — J'ai signalé François Borromini de Bissone, mais je n'ai pas parlé de Balthasar Longhena (1631 † 1682), dont le père naquit à Maroggia, et à Venise se distingue extrêmement avec la superbe Sainte-Marie « della Salute », exécutée en 1634 — 87. Je laisse les artistes secondaires qui sont nombreux; — quoique parmi ces artistes je ne pusse mettre, peut-être, — l'architecte Jean-Marie Nosseni o Rosani, mort à Dresde en 1616, l'ingénieur Jean-Antoine Piotta, dit *Vacallo* du nom de sa patrie (?), mort en 1596 et père de Joseph, architecte remarquable. Le lecteur, auprès de Dominique Fontana, a déjà mis son frère aîné Jean (1540 † 1614) et l'autre frère Marsilie, et Jules César, fils de Dominique, qui fut architecte à Naples et y exécuta des ouvrages très estimés.

Cependant je ne dois guère m'arrêter sans vous rappeler





1. Appareil mobile pour l'introduction et l'extraction du corps. — 2. Foyer avec grille. — 3. Chambre de crémation. — 4. Ouverture de la cheminée. — 5. Conduits de la cheminée se réunissant au-dessus de la chambre de crémation. — 6. Conduits d'air. — 7. Conduits directs à la cheminée. — 8. Arrivée d'air dans la chambre de crémation. — 9. Porte réfractaire. — 10, 13. Regards d'observation. — 11. Porte pour le passage de la flamme. — 12. Galets du roulement.

Four crématoire. — Plan. — Arch. : M. Guidini.

qu'il fait parvenir, de temps à autre, à sa famille. Cette statistique donne des résultats curieux, à ce qu'on m'assurait. Je regrette de ne pouvoir me donner le plaisir de faire un examen comparatif sur le mouvement des émigrants tessinois de ces dix ans derniers. La mairie ne tient point copie de ces notes intéressantes, lesquelles comprennent, peut-être, quelque nom qui n'est pas destiné à tomber dans l'oubli.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'art contemporain en Suisse s'honore de la gloire de Vincent Vela, l'éminent sculpteur du *Napoléon mourant*, primé à Paris en 1867 et actuellement placé au château de Versailles. M. Vela naquit à Ligornetto, tout près de Mendrisio, et comme les anciens artistes tessinois, de simple tailleur de pierre dans les carrières de Bezazio, il passa aux travaux du Dôme milanais pour devenir ensuite le sculpteur du *Napoléon*; je veux dire le sculpteur qui dans son art atteignit une supériorité absolue.

Mais si le plus grand artiste moderne de la Suisse italienne est Vincent Vela, d'autres artistes tessinois ont déjà acquis une place assez remarquable dans l'art contemporain. Je veux parler, par exemple, de l'architecte M. Guidini, né à Barbengo, dans les environs de Lugano, qui éleva à Morcote, pour la famille Caccia, un tombeau dans un style original, personnel et plein de goût. M. Guidini, qui habite Milan, parmi nos jeunes architectes, est un de ceux qui ont le plus travaillé dans ces dernières années. Dans les grands concours architectoniques de la capitale, il a eu toujours une place distinguée, bien qu'il n'aie pu jamais recueillir le succès désiré. Et je veux aussi parler de M. Fontana, peintre luganais, et surtout de M. Rossi, le peintre exquis qui est bien connu à Paris par ses illustrations du *Tartarin*, le livre de M. Daudet si ingénieux et amusant.

A Paris n'est pas ignoré non plus le nom de M. Barraghi-Cattaneo, un peintre tessinois qui dans sa vie artistique a recueilli des succès très légitimes. Et si, maintenant, la Suisse italienne n'est pas encore connue par d'autres artistes remarquables en architecture, elle peut toutefois tourner le regard vers l'avenir avec espoir, parce que plusieurs de ses fils (jeunes encore), soit dans l'architecture, soit dans la sculpture, se disposent à lui faire honneur. Je ne dois pas écrire ici leurs noms; mais ceux pour qui j'ai écrit ces paroles me comprennent certainement, si par hasard elles leur viennent sous les yeux.

Réjouissons-nous donc avec la Suisse italienne pour ce qu'elle a été et pour ce qu'elle sera; car cette partie de la libre Suisse a plus d'un droit de s'enorgueillir de ses enfants, comme Cornélie, mère des Gracques, s'enorgueillissait des siens.

Alfredo MELANI.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2<sup>e</sup> classe. — Une école primaire.  
— L'angle d'un portique. — Une salle de conférences.

Pour mener les élèves de 2<sup>e</sup> classe jusqu'à la fin de l'année scolaire, M. le professeur de théorie leur avait proposé, comme programme d'un projet à rendre durant le dernier mois, *Une école primaire* pour une commune peu importante « et dont les ressources seraient limitées ».

Conçu avec simplicité et économie, tout en réunissant les conditions de solidité et d'apparence extérieure, ce projet devait se composer, en plusieurs parties bien distinctes, d'une école de garçons et d'une école de filles de 60 élèves chacune, et de logements particuliers, bien séparés, pour l'instituteur et l'institutrice.

Chacune des deux écoles, dont les entrées devaient être particulières, comprenait un vestibule servant de dépôt, une classe de 75 mètres superficiels, un préau couvert et une cour de récréation avec cabinets d'aisances.

Les logements de l'instituteur et de l'institutrice devaient se composer, chacun, d'une vaste cuisine servant de salle à manger, d'un cabinet de travail, de deux chambres à coucher avec cabinets. Bûcher, cave ou cellier étaient, ainsi qu'un jardin, de rapport et d'agrément, les accessoires et dépendances indispensables à ces logements.

Un rectangle, dont 45 mètres de façade sur une voie publique, et les trois autres côtés bornés par des murs mitoyens, mais sans dimensions déterminées; tel était l'emplacement donné pour y établir ladite école.

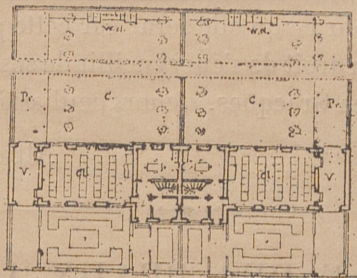
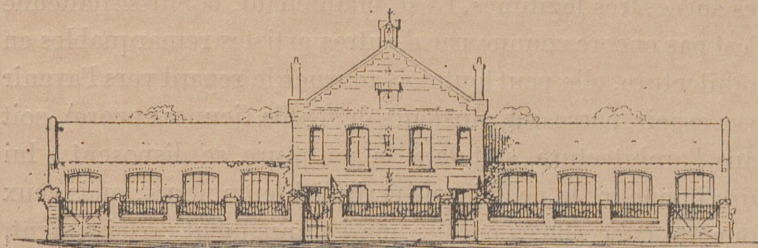
Les raisons d'économie et de commodité, autant que la situation du terrain, motivaient donc le groupement des écoles et des corps de logis en avant; et cela non en bordure sur la voie publique, mais parallèlement à celle-ci, dont ces bâtiments pourraient être, à cause du bruit, séparés par une bande de jardinets.

Placer les logements en des pavillons isolés et au fond du terrain, ainsi que l'ont fait quelques-uns, c'était diviser l'ensemble, rendre toute surveillance impossible de la part des



Ecole des Beaux-Arts. — Concours de 2<sup>m</sup>e classe. — Une Ecole primaire.

Projet de M. Sirot.



maîtres, aux heures de leurs repas, et rendre difficile l'accès de ces logements à travers les cours et les jardins.

Aussi faut-il dire qu'en général les concurrents avaient, en un même bâtiment longitudinal et parallèle à la rue, rassemblé les écoles et les logements des maîtres.

Les préaux couverts consistant en modestes hangars ont été adossés, soit au mur séparatif des deux écoles distinctes — mur perpendiculaire au milieu de la façade postérieure des bâtiments scolaires — soit aux murs mitoyens opposés. Mais ces préaux devaient, on le conçoit, avoisiner les classes.

Percées de larges baies, les façades antérieures et postérieures des bâtiments de classes fournissaient ainsi aux écoliers le jour « bilatéral » généralement préconisé par les hygiénistes.

Au rez-de-chaussée de chaque logement de maître se trouvaient, dans la plupart des plans acceptables, la cuisine-réfectoire et le cabinet de travail, la cage de l'escalier montant de la cave au grenier ; et le tout desservi par un petit vestibule. Les chambres à coucher occupaient le premier étage.

Les vestibules des écoles servaient, en certains plans, d'entrée aux logements — ce qu'on ne peut guère approuver au point de vue sanitaire : les exhalaisons des salles d'école pouvant, ainsi, envahir les logements.

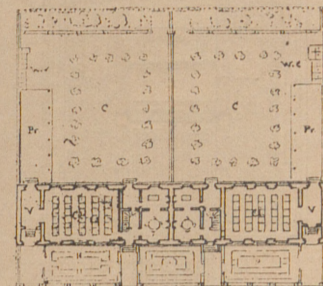
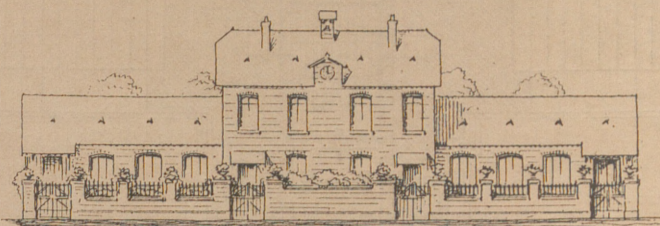
En d'autres plans, ces pièces d'entrée servaient de passage à porte cochère pour arriver aux préaux et aux jardins situés en arrière des bâtiments : cela devait singulièrement faciliter le service et l'entretien de ces parties de l'établissement.

Ces derniers moyens de communication n'étaient pas, en général, suffisamment accentués dans la plupart des plans exposés. Les brouettes ou les voitures, quelquefois nécessaires, n'eussent pu traverser des vestibules à perron.

De ce qui précède il ne s'ensuit pas qu'une ennuyeuse uniformité ait fait le fond de ce concours. Bien au contraire :

Parmi les plans d'école comportant, presque tous, la « longère » parallèle à la rue et occupant toute la largeur du terrain (45 mètres) les uns, cependant, présentaient les deux logis de maîtres adossés en un même pavillon central à étage, divisé

Projet de M. Jouennes (André).



perpendiculairement à sa façade principale, par un mur de refend, sans aucune ouverture ni autre vide que les conduits de fumée; c'était le « mur séparatif de la vie privée ». Et en ce cas, les classes formaient l'aile droite et l'aile gauche de ce pavillon, avec leurs vestibules placés, soit entre elles et ledit pavillon, soit aux deux extrémités de ladite « longère », tout contre les murs de clôture mitoyenne. En d'autres plans, au contraire, rapprochant l'une de l'autre, les deux classes séparées par un pignon commun dépourvu d'ouvertures, les auteurs avaient complètement séparé les logements de maîtres, chacun à une extrémité de la classe dont il formait dépendance, chacun en un pavillon ou demi-pavillon appuyé d'un côté à l'un des murs mitoyens latéraux. En ce parti, certains avaient séparé les logements des classes par des vestibules communs, desservant ainsi les uns et les autres ; et certains autres avaient au contraire placés leurs vestibules de classes l'un contre l'autre, de chaque côté de l'axe séparatif des deux écoles.

On ne peut s'empêcher de donner la préférence aux dispositions par lesquelles l'entrée de la classe des garçons se trouvait le plus possible éloignée de l'entrée de la classe des filles.

Quant à ceux des concurrents qui ont relégué les classes ou les logements au fond de leur terrain, il est presque inutile d'en critiquer l'idée. La dépense causée par cet isolement des bâtiments, par ce surcroît de murs et par la nécessité d'obvier à cet isolement, au moyen de circulations couvertes, puis l'incommodité créée par cette disposition, relativement à la seule face accessible du terrain : c'était là autant d'inconvénients condamnés à l'avance, aussi bien par les indications du programme que par une juste prévision des nécessités pratiques de l'établissement.

D'ailleurs, pour rendre hommage au talent déjà caractérisé d'un grand nombre de nos jeunes aspirants à la 1<sup>re</sup> classe, il est bon de mentionner ici l'aimable variété de structure et de coloration, un sentiment remarquable de la réalité, et les qualités pittoresques qui distinguaient incontestablement la plupart des façades d'Ecole primaire.

Cette fois, ce n'était pas une débauche de petits palais sco-



lares, — comme on en a trop élevés déjà « pour de bon » — mais bien de vrais bâtiments provinciaux, ruraux, à l'aspect agréable, aux pleins et aux vides bien étudiés (c'est le clair-obscur de l'architecture) bien en rapport avec les proportions des plans, d'une structure possible, très pratique, agrémentée par la combinaison de matériaux économiques et le contraste de tons sobrement colorés.

Fraîcheur et gentillesse : c'était le mot applicable à ces habiles rendus de modestes façades.

Aussi bien le jury, après avoir tout d'abord décerné trois premières mentions, dont MM. Jouenne et Sirot (tous deux élèves de M. André) et M. Pille (élève de M. Pascal) sont les honorables titulaires, le jury, dis-je, a distribué fort libéralement et en toute justice, à ces vaillants travailleurs du dernier mois, une quarantaine de deuxième mentions — des « demi-mentions » comme on disait de mon temps.

Par les croquis ci-joints, pouvant donner une idée sommaire du parti et de la distribution des projets de MM. Jouenne et Sirot, on ne peut guère se rendre compte des nuances délicates qui, par le dessin et le rendu font de ces petites études quelque chose de très agréable.

— Quel malheur qu'en vieillissant sur la planche « grand-aigle » on ne puisse, avec l'acquit et l'expérience conserver cette fraîcheur de sentiment artistique, cette verve aimable des premières années!

Au moins devrait-on, en passant par la rue Bonaparte, entrer de temps à autre à la salle Melpomène, jeter un rapide coup d'œil sur ces efflorescences d'imagination juvénile. Cette verdure de jeunesse rafraîchirait un peu les yeux et l'esprit des plus desséchés parmi les « affairés ».

J'avoue qu'en ce qui est de la première mention décernée à M. Pille, si elle n'était indispensable à son avancement, la moitié en eût pu être remise à une occasion meilleure, — étant donné que le plan était chose importante en ce sujet d'une *École primaire*.

Car le plan de M. Pille, avec ses pavillons de logements isolés des classes et s'élevant en bordure sur la rue comme des loges de concierge; avec ses préaux couverts relégués au fond du terrain : cette division, cet isolement, ces constructions diverses, lorsque le programme recommandait une stricte économie, ne semblent pas constituer un exemple à recommander aux nouveaux.

Il est vrai que la façade élevée sur ce plan, un peu trop décousu et coûteux, était une perle de coquetterie rurale et de coloration pittoresque.

Il faut que tout se paye.

C'est pourquoi je dois, avant de finir, mentionner particulièrement : les plans très bien compris des n<sup>os</sup> 3 et 13; les façades gaies, spirituellement indiquées des n<sup>os</sup> 9 et 13; le plan très pratique du n<sup>o</sup> 31; les préaux trop petits du n<sup>o</sup> 14 (M. Jouenne); les grands et bons préaux fermés dans le plan type du n<sup>o</sup> 39 dont la façade était aussi fort jolie; la façade réussie, caractérisée, mais trop urbaine du n<sup>o</sup> 23; enfin celle, très solidement construite et assez économiquement traitée, du n<sup>o</sup> 47.

En somme excellent concours, exercice profitable à presque tous ceux qui, mentionnés ou non, y ont pris part.

P. S. — Le concours d'émulation ci-dessus rapporté ayant pris toute la place qui m'est ici octroyée, je dois dire, en très peu de mots, que le concours d'éléments analytiques, ayant pour objet l'étude d'un ordre dorique et pour titre *l'Angle* d'un portique, n'a pas donné de résultats brillants. Je citerai néanmoins les études convenables et les lavis, très simples mais fort justes, de MM. Roblet (élève de M. Simonnet), Cornet (élève de MM. Vaudremer et Genhuys), Jaumin (élève de MM. Daumet et Girault), et l'aquarelle trop brillante de M. Celhay (élève de M. Raulin), sous les effets de laquelle disparaissaient une étude honorable et un dessin correct.

Cependant 56 mentions ont été distribuées sur 69 projets rendus : C'est ce qu'on nomme des « mentions de présence ».

D'autre part comme sujet du concours de *Construction générale*, le professeur avait proposé *Une salle de conférences*. Et, voici les résultats dudit concours :

2<sup>e</sup> médailles : MM. D'Auberville et Hébrard.

3<sup>e</sup> médailles : MM. Hebbelinck et Bonnet.

33 projets ont été mentionnés.

Par suite de ces diverses distributions de valeurs, MM. Hebbelinck, Bonifassi, Saglio et Arfridion sont « proclamés » élèves de 1<sup>re</sup> classe.

UN ANCIEN.

## LE DOME CENTRAL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PLANCHES 89 ET 90

La *Construction moderne* s'est déjà occupée à plusieurs reprises du dôme central, tant au point de vue de sa construction que de sa décoration. (Voyez p. 453, 454, 465, 3<sup>e</sup> année, et 319 4<sup>e</sup> année.)

La planche 56, qui a déjà parue représente l'intérieur du dôme, d'après un dessin de M. Bouvard. Les planches 89 et 90 donnent, l'une la vue extérieure, l'autre un détail de l'intérieur. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a déjà été dit à propos de cet édifice. Nos lecteurs voudront bien se reporter aux articles que nous avons cités plus haut.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Ventilation. — Cheminées. — Dommages. — Action.*

Un de mes clients, propriétaire dans les environs de P..., est venu me demander s'il ne pourrait exiger de son voisin qui vient de construire un petit pavillon de un étage en contiguïté avec la cour de sa propriété, qu'il remonte le ventilateur de la fosse et les tuyaux de cheminées dont les mauvaises odeurs et la fumée incommode les locataires du grand bâtiment. Ces tuyaux ne sont pas adossés au mur mitoyen.

Réponse. — En droit, tout fait quelconque de l'homme qui



cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

En conséquence, si le ventilateur et les cheminées constituent un inconvénient sérieux au point de vue de l'habitation, le voisin peut être contraint à faire les modifications nécessaires pour supprimer le dommage.

La contestation pourrait être portée devant le juge des référés, mais en ce qui concerne le ventilateur, il suffit de signaler l'état de ce ventilateur au maire de la commune pour que le maire fasse les injonctions nécessaires.

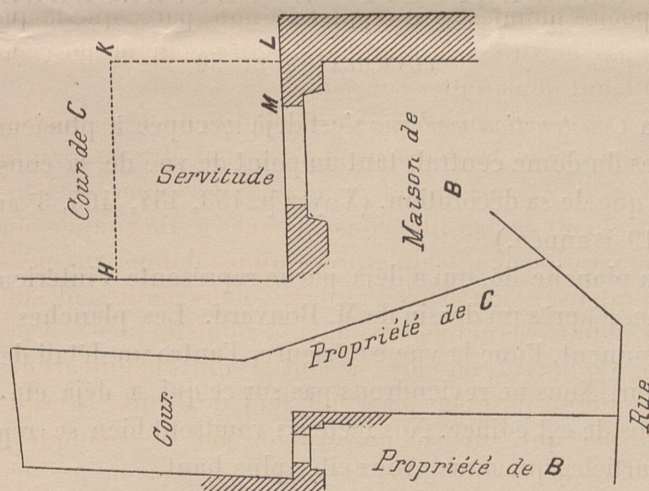
~~~~~  
*Vue. — Distance. — Servitude. — Courette.*

M. C... a fait l'acquisition d'un terrain dans lequel est enclavée la propriété de M. B...

La maison de M. B... a une fenêtre avec vantaux ouvrants, l'extérieur garni de barreaux et donnant au rez-de-chaussée sur la cour de la propriété C... Il n'y a aucun doute qu'il y a prescription pour cette servitude. Je désirerais savoir d'une manière exacte (si possible), à quelle distance nous pourrions dans la propriété C..., élever un mur ou construction de la fenêtre de M. B... (K L du plan ci-contre). Y a-t-il une distance à observer entre le point M tableau de croisée et L mur de clôture ?

S'il existe des décisions des tribunaux pour ce cas, soyez assez bon d'en indiquer les dates.

D'un autre côté, peut-on élever le mur K L H de toute hauteur ?



*Réponse.* — La fenêtre en question doit être considérée comme une vue droite, non comme une vue d'aspect.

Or, la distance la plus courte d'une vue droite à la propriété voisine est de 1<sup>m</sup>90, aux termes de l'article 678 du Code civil, et la distance la plus courte d'une vue oblique, par rapport au voisin, est de 0<sup>m</sup>60, aux termes de l'article 679.

En conséquence de ce qui précède, M. C... peut faire devant la fenêtre en servitude de la maison de B... une courette dont le mur face à la croisée sera à 0<sup>m</sup>60 du point M.

Les murs de la courette peuvent être élevés à toute hauteur.

Cette solution est absolument légale.

~~~~~  
*Mur. — Réparation. — Indemnité.*

Mon voisin devant faire élever une construction plus importante, la pile en pierre qui a servi jusqu'alors de jambe étrière devient maintenant insuffisante.

Le mur étant mitoyen, nous nous sommes entendus pour reconstruire une jambe étrière réglementaire et à en partager les frais par moitié.

Cependant, le boutiquier, mon locataire, demande une indemnité pour la gêne que lui occasionnera ce travail.

Son bail porte qu'il souffrira de ma part les grosses réparations nécessaires à une construction, le temps voulu par la loi, etc., sans pouvoir réclamer une indemnité.

1° Suis-je tenu, malgré cela, par l'usage, de lui servir une indemnité ?

2° Ce boutiquier ne doit-il pas avoir recours au voisin seul, avec qui il n'a pas le même engagement qu'avec moi ?

3° Or le voisin et moi devons-nous partager les frais d'indemnité comme nous partageons les frais de construction.

*Réponse.* — Dès lors que dans son bail le locataire de notre correspondant doit souffrir les grosses réparations pendant la durée légale, c'est-à-dire pendant quarante jours, aucune indemnité ne lui est due pour les travaux exécutés, si ces travaux ont été conduits avec l'activité nécessaire et s'ils ne lui ont causé aucun dommage matériel.

En admettant qu'il y ait lieu à indemnité, ce qui n'est pas le cas dans l'espèce, nous le répétons, cette indemnité ne pourrait être payée par le voisin, à moins que le dommage causé ne lui soit particulièrement imputable.

De jurisprudence constante en effet, lorsque deux voisins réparent ou reconstruisent un mur mitoyen, chacun des voisins supporte de son côté les étalements, raccords et indemnités locatives s'il y a lieu.

~~~~~  
*Mur. — Réparation. — Reprise en sous-œuvre. — Nécessité. — Dépense.*

Un mur mitoyen de 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur sépare deux propriétés bâties que nous nommerons M et P. Ledit mur mitoyen est en bon état au-dessus du sol, mais en faisant creuser les caves de la propriété P que nous reconstruisons, nous avons constaté que le mur mitoyen n'était pas fondé, qu'il ne reposait même pas sur la terre végétale, mais sur des débris de faïenceries ; nous avons fait sommation au propriétaire M... d'étayer sa maison et nous avons repris en sous-œuvre le mur mitoyen.

Aurons-nous le droit au moment de la ventilation des dépenses de demander à M... d'y coopérer pour la moitié ?

Nous devons ajouter que le mur mitoyen sera exhaussé par nous et qu'il aurait été insuffisant, vu ses fondations, à porter la construction que nous désirons faire édifier.

*Réponse.* — Lorsqu'un mur mitoyen doit être réparé à frais communs, le propriétaire qui réclame les réparations ne peut y faire procéder, sans l'autorisation du voisin, puis demander ensuite la moitié des dépenses à son voisin.

Pour que la réparation soit légalement faite, à défaut d'entente entre les voisins, il doit être procédé à une expertise ; le tribunal décide ensuite sur le rapport de l'expert dans quelles proportions les travaux exécutés doivent être payés par les voisins.

Le propriétaire qui reprend un mur en sous-œuvre, sans avoir fait reconnaître la nécessité de cette reprise pour le voi-



sin, ne peut réclamer audit voisin les dépenses qu'il a faites. Les travaux exécutés sont considérés comme ayant été faits dans l'intérêt seul du propriétaire qui y a fait procéder.

Dans l'espèce, la nécessité de la reprise en sous-œuvre du mur mitoyen ne nous paraît résulter que de la surélévation projetée ; en conséquence, P... doit payer exclusivement les travaux qu'il a exécutés pour asseoir le mur sur un sol suffisant.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## LE CHAUFFAGE ET LA VENTILATION

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

(Voyez page 501.)

*Les poêles mobiles et l'Académie de médecine.* — Bien des constructeurs se sont préoccupés des récentes discussions qui ont eu lieu sur les poêles mobiles à l'Académie de médecine. Ils en parlent, du moins dans leurs notices, et ils ne manquent pas d'ajouter que leur poêle répond à tous les desiderata formulés par la docte assemblée. Un très petit nombre, malheureusement, semble avoir fait quelque effort pour réaliser une construction qui diminue les inconvénients signalés ; la plupart au contraire, se borne à affirmer, *en paroles*, nullement en fait, que leur poêle les diminue, les supprime même.

Aussi bien, puisque l'occasion nous en est offerte, il nous sera permis, sans trop sortir de notre sujet, de dire quelques mots de cette discussion à l'Académie de médecine, ainsi que du rapport présenté par M. Michel Lévy, au conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine « sur la revision de l'instruction sur le mode de chauffage des habitations », et approuvé par ce Conseil. Il nous a semblé que l'Académie prenait vraiment trop les choses au tragique. Certes il est profondément regrettable que les poêles mobiles aient produit des accidents mortels ; mais quelles sont les industries qui n'en produisent pas ! Comme le dit le poète,

. . . . . La somme  
De tous les combattants que le progrès consomme  
Etonne le sépulchre et fait rêver la mort.

Faut-il cependant proscrire le progrès ? Supprimons donc les chemins de fer, l'électricité, les machines à vapeur, etc., sous le prétexte que ces industries ont occasionné la mort de quelques victimes. Le poêle mobile réalise certainement un progrès très notable pour le chauffage des appartements : il demande fort peu de soins ; il chauffe avec une économie que doivent hautement apprécier les petites bourses ; enfin, avantage qui a dû être pour beaucoup dans sa vogue, il permet de s'absenter de sa chambre pendant de longues heures, une journée entière même, sans qu'au retour on soit obligé de rallumer du feu pour relever la température. Mieux vaut, répondra-t-on, ne pas jouir de ces avantages, que de les payer parfois de sa vie. D'accord ; mais l'alternative est-elle fatale ? Examinons :

Dans le rapport de M. Michel Lévy, en date du 25 février 1889, approuvé par le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, on lit que « depuis 1880, la préfecture de police a relevé sept accidents graves causés par les poêles mobiles, et ayant entraîné la mort de huit personnes ». Cela ne fait pas tout à fait *un* accident mortel par an, dans tout le ressort de la préfecture de police. Quelques déplorables

que soient ces accidents quand ils surviennent, on ne peut pas dire que leur nombre soit excessif, et propre à justifier l'affolement de l'un des membres de l'Académie de médecine qui, dans une séance du mois de février dernier, allait jusqu'à proposer l'interdiction de la vente des poêles mobiles, ou, du moins à « n'autoriser leur vente qu'à la condition que le tirage soit suffisant pour transformer tout le carbone en acide carbonique, et à s'opposer à la formation de l'oxyde de carbone ». Comme aucun poêle mobile ne peut réaliser cette condition — nous dirons plus : aucun foyer, quelque perfectionné qu'on le suppose, n'a pu jusqu'ici éviter la formation d'une plus ou moins grande quantité d'oxyde de carbone — c'était la mort sans phrases, de ce genre d'appareils, s'entend. Heureusement l'Académie n'a pas adopté cette proposition ; mais dans les conclusions qu'elle a formulées définitivement sur ce sujet, elle a laissé singulièrement percer ses préventions, selon nous, excessives, contre les poêles mobiles : ainsi elle les proscriit « dans les crèches, les écoles, les lycées », et elle termine ses prescriptions, nous allions dire : proscriptions, par l'article suivant : « l'Académie croit de son devoir de signaler à l'attention des pouvoirs publics les dangers des poêles à combustion lente et des poêles mobiles en particulier, tant pour ceux qui en font usage que pour leurs voisins ; elle émet le vœu que l'administration supérieure veuille bien faire étudier les règles à prescrire pour y remédier ». Ne sent-on pas, en lisant ce dernier article, comme un regret de l'assemblée de ne pouvoir reprendre la proposition pure et simple de l'un de ses membres dont nous parlions plus haut ?

Le Conseil d'hygiène publique de la Seine n'est pas loin de penser comme l'Académie : à la demande : « Y a-t-il lieu de donner à l'administration le conseil de réglementer l'industrie des poêles mobiles ? » il répond : « non, parce que la question n'est pas encore suffisamment étudiée pour proposer un avis entraînant de pareilles conséquences ».

Nous croyons, nous, à l'impossibilité de réglementer cette industrie sans la détruire, et c'est peut-être ce qu'a senti le Conseil d'hygiène quand il craint d'adopter des mesures « entraînant de pareilles conséquences ». De simples conseils, l'énumération de quelques précautions, donnés aux personnes qui font usage de poêles mobiles, nous paraissent suffisants pour réduire les empoisonnements à une fréquence à peu près nulle. Comment, en effet, se sont produits la plupart des accidents autour desquels on a fait tant de bruit ? Presque toujours par une incurie incroyable, par un manque absolu d'intelligence. Ainsi l'une des victimes, pour ne pas dépenser de combustible la nuit, place son poêle allumé dans une pièce *sans cheminée*, voisine de sa chambre à coucher ; — une autre, pressée de se servir du poêle qu'elle venait de recevoir (nous avons été témoin de ce fait), le met en marche sans garnir de sable la gaine du couvercle de chargement ; — une autre encore, après le fonctionnement de son poêle en marche normale, l'amène au milieu de la pièce, par conséquent à distance de la cheminée ; pour avoir plus près d'elle la source de chaleur ; etc., etc. On avouera que de pareils accidents ne sont pas propres à faire condamner l'emploi des poêles mobiles ; sinon, autant vaudrait, par exemple, surélever les parapets des ponts ou des quais, sous le prétexte que de temps à autre il plaît à quelque désespéré de les escalader pour se jeter dans la Seine. Quant à l'empoisonnement raconté par M. Armand Gautier dans son rapport au Conseil d'hygiène « sur les appareils destinés au chauffage des voitures », empoisonnement dû au « dégagement d'oxyde de carbone mêlé d'acide carbo-



nique provenant d'un poêle mobile placé dans un autre appartement que celui des victimes, mais qui communiquait avec ce dernier grâce à une fissure existant dans la muraille », on conviendra également que c'est là un fait tellement exceptionnel, qu'on ne saurait le prendre pour criterium du danger des poêles mobiles.

Nous ne voulons pas cependant méconnaître que les poêles mobiles, ou plutôt les poêles à chargement continu, car ce n'est pas la mobilité qui fait le péril, malgré l'avis d'un membre de l'Académie de médecine qui proposait d'en faire supprimer les roulettes, ne produisent de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique pouvant occasionner des accidents; mais nous croyons aussi que tout danger sera évité, si l'on prend les précautions fort élémentaires suivantes : 1° avoir assez de sable dans la gaine du couvercle, pour que celui-ci s'y engage assez profondément et produise ainsi un joint étanche; 2° introduire dans la cheminée la buse du poêle, et ne jamais la laisser en dehors; 3° faire percer sur la plaque mobile bouchant le cadre de la cheminée, une valve légère s'ouvrant vers la cheminée, mais ne pouvant s'ouvrir vers l'appartement; 4° ouvrir, une ou deux fois par jour, quelques minutes seulement, la fenêtre de la pièce chauffée.

Les deux premières précautions sont, évidemment, du ressort du bon sens. La troisième n'est pas toujours nécessaire, car nous avons vu des poêles mobiles fonctionner très normalement dans une cheminée dont le cadre était complètement ouvert. Pour les cheminées à tirage faible, la précaution du rideau est utile : la valve, en se soulevant, montre que le tirage se fait bien; et si, par un coup de vent ou autrement, le tirage tendait à se renverser, la valve en question fermerait l'introduction dans la chambre aux produits de la combustion. On objectera, il est vrai, que ces produits pénétreront dans la pièce non plus par la valve, mais par le cendrier. Nous répondons que ce fait est à peu près impossible dans une cheminée moyennement bien établie, par les raisons suivantes : depuis la buse jusqu'à l'ouverture du cendrier, il existe une distance verticale d'environ une trentaine de centimètres; et sur cette hauteur le poêle est d'habitude plein de charbon. Le contre-courant ou courant descendant devra non seulement vaincre le tirage naturel de la cheminée, mais encore la résistance opposée par le frottement sur pareille hauteur de charbon. De plus, les rafales de vent, auteurs de ces contre-courants, n'ont jamais qu'une inclinaison très faible sur l'horizontale; la composante verticale de leur vitesse est donc très faible aussi, et ce ne serait que dans le cas de véritables ouragans qu'elle pourrait arriver à l'emporter peut-être sur les résistances dont nous venons de parler. La quatrième précaution, enfin, sert à parer très simplement à l'insuffisance de ventilation fournie par le poêle mobile, quand il fonctionne dans une cheminée dont l'ouverture du cadre est fermée.

En résumé, nous le répétons, les dangers des poêles ont été singulièrement exagérés, et nous avons le regret de ne partager nullement les craintes formulées soit par l'Académie de médecine, soit même par le Conseil d'hygiène du département de la Seine. Pour notre part, nous venons de passer six hivers consécutifs avec un poêle mobile souvent allumé dans notre chambre à coucher, ou au moins dans une pièce adjacente, et jamais nous n'avons été même incommodé : il nous suffisait, pour cela, de constater, tous les soirs, que les précautions indiquées plus haut étaient prises.

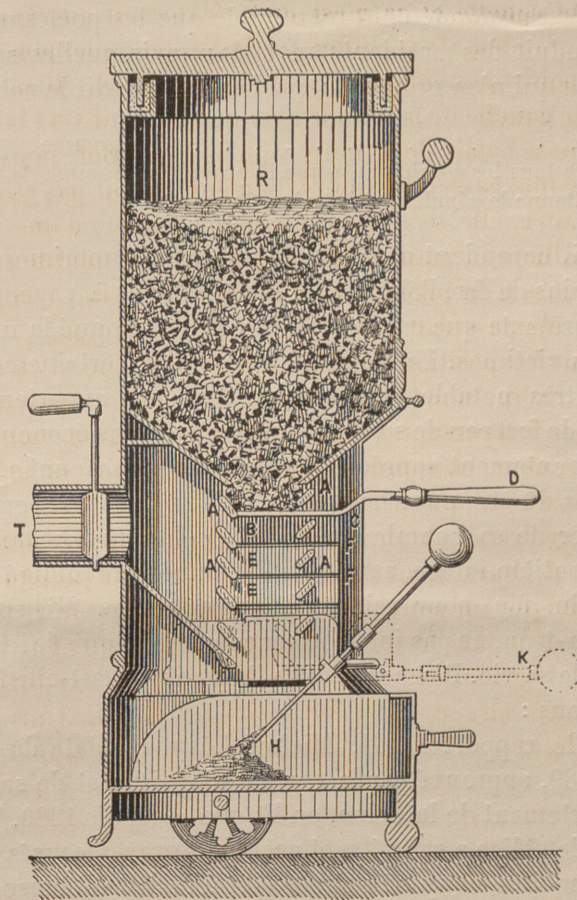
On nous pardonnera de nous être étendu si longuement sur cette discussion : nous avons cru qu'il était bon de rassurer

quelque peu nos lecteurs et de les engager à ne pas se séparer d'un appareil de chauffage aussi commode.

*Poêle Cadé.* — C'est un poêle à feu visible, mais sans l'intermédiaire de mica, contrairement à la disposition de beaucoup d'appareils de ce genre. Le réservoir à charbon R, au lieu d'occuper toute la hauteur du corps cylindrique, n'en occupe qu'un peu plus de la moitié, et il va se rétrécissant à sa partie inférieure dans le sens du diamètre antéro-postérieur, tandis qu'il reste à peu près le même dans le sens latéral. Des barreaux de grille métalliques, représentés en coupe en A, A, limitent l'épaisseur du charbon dans le sens d'avant en arrière, comme l'indique la figure. Une pelle mobile BCD, en s'engageant dans les rainures EF, limite cette épaisseur dans le sens vertical. Immédiatement au-dessus du cendrier se trouve un chariot dont le fond plein peut basculer autour de l'axe horizontal M, et s'abaisser suivant HM ou se remettre dans la position horizontale par une manœuvre de la tige K.

La marche du poêle est facile à comprendre : la pelle BCD étant enlevée, et le chariot MH remis à sa position horizontale, la combustion a lieu dans l'intervalle des barreaux, et les produits de la combustion s'échappent par la buse T. Lorsque les cendres se sont accumulées à la partie inférieure et ralentissent la combustion, on glisse la pelle BCD dans l'une des rainures supérieures EF, et on fait basculer MH comme le représente la figure. Les cendres tombent dans le cendrier, et l'on rétablit le chariot à sa position primitive, après avoir de nouveau enlevé la pelle.

Comme nous le disions plus haut, le feu est visible dans l'intervalle des barreaux antérieurs A. A cause de l'espace rétréci, laissé entre les barreaux, une faible quantité de charbon est en ignition simultanément, malgré le diamètre considérable du réservoir R. Enfin, quand la combustion a lieu dans toute la hauteur des barreaux, il est probable que l'oxyde



Poêle Cadé.



de carbone ne doit guère se produire qu'à la surface du charbon occupant le fond du réservoir, au point où la combustion est encore incomplète. Il semble donc résulter de ces dernières considérations, que ce poêle ne doit pas beaucoup plus dépenser que les poêles genre Chouberski; et que de plus, à l'avantage du feu visible, il joint celui d'une moindre production d'oxyde de carbone. A ce dernier point de vue, il diminuerait donc l'un des inconvénients signalés par l'Académie de médecine.

(A suivre.)

A. PUJOL.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

ITINÉRAIRE D'UN CONSTRUCTEUR

(Voyez page 494.)

Avant de quitter l'Esplanade, après avoir visité ce qui concerne l'hygiène, nous pouvons pénétrer à l'intérieur du palais de la guerre. A côté des canons et des tourelles Canet et de divers autres et puissants engins d'attaque et de défense, le constructeur trouvera, dans la section réservée au génie militaire, des systèmes de ponts construits avec beaucoup d'ingéniosité au moyen de bois ordinaire, même de bois en grume facile à se procurer en général. Le bois seul ne joue pas toujours le rôle principal. C'est lui qui la plupart du temps forme le tablier; le rôle de contre-fiche lui incombe également; mais les tirants qui dans la construction ordinaire et durable seraient en fer sont ici des cordages; ceux-ci ont l'avantage d'être facilement transportables, ou encore, il peut en être réquisitionné au besoin un grand nombre, même dans les villages de peu d'importance.

Les spécimens qui sont dans le palais sont des réductions à très petite échelle et ce n'est qu'à l'extérieur que l'on a pu exposer, grandeur d'exécution, un des systèmes les plus appréciés de ponts démontables, celui de M. Eiffel. Il se trouve sur le côté gauche de la grande avenue en allant vers la Seine.

Derrière le palais dont nous venons de parler, nous avons remarqué une passerelle qui réellement ne doit pas être difficile à monter, elle se compose, comme tablier, d'une simple toile métallique à mailles un peu larges. La solidité est plus grande qu'on n'en jugerait à première vue, et une compagnie de fantassins passerait par là en fort peu de temps.

Bien que l'exposition militaire soit complètement en dehors de notre cadre, nous n'avons pas cru pouvoir passer sous silence ces intéressantes études faites par le génie militaire; elles pourraient, en somme, prendre place dans la classe 63 que nous examinons spécialement.

Avant de prendre le Decauville, pour nous diriger enfin vers le Champ-de-Mars, nous devons encore signaler près du palais gastronomique un petit pavillon des industries du bâtiment, donnant sur la voie ferrée et dans le prolongement de l'exposition de l'outillage agricole placée derrière l'exposition du ministère de la guerre. Ce petit pavillon a été construit par un petit syndicat d'architectes, d'entrepreneurs, de tapissiers, de céramistes, etc... On dirait une petite chapelle à part dans laquelle l'union est complète entre l'architecte et l'entrepreneur; c'est d'ailleurs l'« Union du bâtiment ».

A droite et immédiatement en entrant nous voyons des dessins ou reproductions de plans, coupes et élévations des constructions économiques de M. E. Flamant et les constructions pratiques de M. Aug. Waser. Un cahier des charges et une

brochure délivrée moyennant finances fournissent tous les renseignements nécessaires.

La maison Godeau expose une petite toiture sur laquelle ont été montés différents articles spéciaux : châssis à tabatière en fer laminé, châssis à coffre et à gouttière pour ardoises, châssis s'emboîtant avec la tuile mécanique, marches pour tuiles mécaniques, balustrades pour faitage, boisés, etc.

Les meubles de M. Bardin sont munis de nouveaux systèmes de galets qui permettent, paraît-il, au bois de travailler encore après sa mise en œuvre sans que pour cela le fonctionnement soit le moins du monde entravé.

Ce pavillon contient encore : un système d'escalier, une installation de salle de bains, des peintures, un système spécial de construction des pans de fer, hourdis, etc.

Nous avons maintenant vu à peu près tout ce qui nous concerne sur l'esplanade des Invalides, mais nous ne voudrions pas la quitter sans dire en quoi consiste le chemin de fer glissant qui n'était pas encore installé lors de nos premières visites.

Imaginez une boîte carrée rectangulaire, cylindrique, peu importe, munie d'un couvercle et privée de fond, ou plus simplement un verre retourné dont le fond est percé d'un trou qui fait communiquer l'intérieur avec une conduite d'eau. Il est certain que si la pression de cette eau est suffisante, le verre se soulèvera et laissera écouler le liquide entre ses bords et la surface sur laquelle ceux-ci reposaient. Si on déplace le verre en le maintenant toujours vertical, il est certain qu'il sera plus facile d'obtenir le déplacement dans ces conditions que si le verre reposait simplement sur une surface pleine sans interposition de liquide. C'est là le principe du chemin de fer glissant; il consiste à soulever un train au-dessus des rails en U au moyen d'eau sous pression envoyée dans des patins placés sous les wagons.

Mais pour obtenir les vitesses considérables que l'on annonce, il est certain qu'il ne suffit pas de soulever le train, il faut le pousser. L'énergie employée à produire ce travail est fournie par une conduite d'eau qui coure tout le long de la voie. Elle porte de distance en distance des ajutages par lesquels l'eau s'échappe au passage du train. Dès que le train est passé, la fermeture des ajutages se fait automatiquement. L'eau qui s'échappe agit sur une sorte de turbine sans fin portée par les wagons. Le mode de propulsion peut donc être comparé grossièrement à la transmission de mouvement par pignon et crémaillère ou par écrou et vis sans fin.

Ce mode de transport n'est pas nouveau; il est dû à l'hydraulicien Girard, mort en 1870, qui fit ses premières expériences à la Jonchère, près de Bougival. C'est M. l'ingénieur Barre qui vient de reprendre ces expériences aux Invalides sur une longueur de 150 mètres. L'installation est derrière l'exposition de l'Algérie, à droite de la rue de Constantine (en partant de la Seine), en face du ministère des affaires étrangères.

On a dit que cette invention ne porterait pas atteinte aux chemins de fer actuels; nous ne croyons pas que l'inventeur ait jamais eu la pensée de supplanter la traction par locomotive; ce n'était sans doute pas le but de Girard car si son système est susceptible de recevoir quelques applications avantageuses dans certains cas particuliers, il n'a pas la souplesse du matériel roulant qui a été et est encore l'objet de nombreux perfectionnements et nous transporte aujourd'hui, dans les rapides, avec des vitesses de plus de 100 kilomètres à l'heure.



A notre point de vue le quai d'Orsay ne présente pas grand intérêt; on peut cependant visiter le pavillon de MM. Milinaire frères qui ont exposé leur projet de métropolitain.

Ces constructeurs ont étudié la solution en viaduc métallique. Les portées seraient de 62<sup>m</sup>50, c'est-à-dire qu'il y aurait 16 appuis par kilomètre. Le nombre des voies serait de quatre : Ces deux voies inférieures seraient affectées à la circulation du matériel ordinaire des compagnies; un matériel plus léger et construit spécialement pour les grandes vitesses, roulerait sur les deux voies supérieures. La hauteur libre au-dessus de la chaussée serait de 7 mètres; le viaduc n'entraverait par conséquent la circulation des voitures et des piétons que par trois piliers situés tous les 62<sup>m</sup>50, c'est-à-dire qu'elle la laisserait complètement libre. Sans préconiser le projet de MM. Milinaire, ce qui ne pourrait se faire que par une étude approfondie, on ne peut nier qu'à première vue cette solution soit très séduisante et on a peine à croire que des ingénieurs de l'Etat comptent de nous faire circuler sous les rues de Paris, sous prétexte que les trépidations du métal seraient insupportables et que l'on changerait la physionomie artistique de la capitale en circulant à ciel ouvert.

Pas plus qu'on ne fait d'omelette sans casser des œufs, il est évident qu'il est impossible de faire le métropolitain en viaduc (au moins en majeure partie) sans renverser quelque chose, mais rien n'oblige à choisir l'Opéra et Notre-Dame comme immeubles à jeter bas, on peut au contraire étudier un tracé qui donnerait de l'air dans les quartiers trop populeux et se bornerait à passer à proximité et non en face de nos monuments. Puisque nous parlons métropolitain, disons de suite que le projet Haag figure bien en détail au premier étage de la galerie des machines, près de la salle réservée à la Société des ingénieurs civils et non loin de l'exposition de la Société centrale des architectes, c'est-à-dire, encore, sur le côté pignon de la galerie où est peint le vitrail représentant la bataille de Bouvines.

Par le quai d'Orsay, comme constructions importantes, on ne trouve guère que la section espagnole abritée sous le palais publié récemment par la *Construction moderne* et le palais des produits alimentaires.

Un peu avant d'arriver au panorama de la Compagnie générale transatlantique, en dehors des galeries, est exposée une coupe d'avenue (avenue de la Révolution) disposée à peu près comme les grandes voies américaines : toutes les conduites, eaux, gaz, vapeur, air com-

primé, câbles électriques, passent sous la chaussée, mais sans y être enterrées; la chaussée a un sous-sol et s'il se produit une fuite ou tout autre accident, la réparation est facile.

Non loin de là, mais cette fois à l'intérieur des bâtiments, est l'exposition de MM. Arbey et fils. On y trouve les principales machines à travailler le bois. On sait que malgré l'emploi du fer, la consommation du bois est loin de décroître, bien au contraire, et si le Nord ne nous envoyait d'énormes cargaisons, nous serions actuellement obligés de dévaliser nos forêts pour faire face à nos besoins. (A suivre.)

## LETTRÉ D'UN PROVINCIAL

MON CHER AMI,

Vous savez que je suis venu à Paris dans l'intention de voir sérieusement et avec fruit la grande Exposition universelle. Mon premier soin a donc été de demander s'il n'y avait pas des heures spéciales consacrées aux études; j'appris avec plaisir qu'en effet l'administration prévoyante avait décidé que de huit heures à dix heures du matin l'entrée serait de deux tickets au lieu d'un, pour éviter la foule et permettre aux travailleurs de faire tranquillement leurs observations et de prendre leurs notes.

Ce matin je me présentai donc de bonne heure aux guichets et je traversai rapidement les jardins pour visiter les galeries. Je veux, mon ami, vous transmettre le résultat de mes observations qui, vous allez le voir, sont très intéressantes.

Tout d'abord je pus me rendre compte du soin avec lequel tous les objets exposés sont enveloppés et recouverts de toiles pour les conserver et éviter la poussière. C'est vraiment admirable! J'ai constaté également qu'on balayait soigneusement les galeries et qu'on les arrosait avec profusion; de larges flaques d'eau sont ménagées de place en place et répandent une fraîcheur extrêmement agréable.

Les machines sont très bien entretenues; plusieurs sont également recouvertes de toiles.

Après avoir parcouru rapidement les galeries, j'ai assisté avec beaucoup de satisfaction à l'arrivage des provisions dans les restaurants et les bars. Une quantité innombrable de voitures chargées de victuailles circulent dans tous les sens et donnent aux jardins une grande animation. J'ai failli être plusieurs fois écrasé par ces véhicules, mais j'en ai été quitte heureusement pour quelques horions dont un grand derrière la tête.

J'ai ensuite assisté, pour me reposer, à l'épluchage des légumes, à la livraison des vins et de la bière, à l'enlèvement des débris de la veille; c'est plus curieux qu'on ne saurait l'imaginer.

Enfin, j'ai visité tous les pavillons isolés, mais extérieurement, parce qu'ils sont fermés toute la matinée. J'ai pu constater cependant que là encore les gardiens balayaient et époussetaient soigneusement. A dix heures la foule est arrivée et il ne m'a plus été possible de continuer mes études.

Comme je n'ai que quelques jours à passer à Paris, je suis décidé à revenir tous les matins pour faire des visites utiles à l'Exposition. Il n'y a vraiment qu'à cette heure-là qu'on soit tranquille, et je ne saurais trop féliciter l'administration de faciliter les travaux sérieux en faisant payer double entrée.

Je vous tiendrai au courant de mes observations, mon cher ami, et je vous serre affectueusement la main en vous répétant combien je suis satisfait de ma première visite.

A bientôt.

M.

## NOMINATIONS

M. G. Eiffel, ingénieur, est nommé officier de l'instruction publique.

MM. Delaire et Mermet, architectes, sont nommés officiers d'académie.

M. le ministre de la justice et des cultes a soumis à la signature de M. le président de la République un décret aux termes duquel M. Lambert, architecte des édifices diocésains de Tours, est nommé en la même qualité à Versailles, en remplacement de M. Blondel, qui a été révoqué.

## NOUVELLES

### DÉPARTEMENTS

**Pont-Canal sur la Loire.** — Une loi, publiée par le *Journal Officiel*, déclare d'utilité publique les travaux à exécuter pour la construction d'un pont-canal sur la Loire, à Briare, et son raccordement avec le canal latéral à la Loire et avec le canal de Briare.

La dépense est évaluée à 6,500,000 francs.

### PARIS

**L'exposition ouvrière.** — L'annexe de l'Exposition universelle comprenant ceux des exposants ouvriers admis par les jurys, qui n'ont pu être classés au Champ-de-Mars faute d'emplacement, est installée au pavillon de la ville de Paris, à côté du palais de l'Industrie. Des conférences traitant le travail y seront faites.

Le Gérant : P. PLANAT.



**OFFRES ET DEMANDES**

ARCHITECTE à Paris, ayant déjà une petite clientèle, demande à succéder à l'un de ses confrères S'ad. bur. du Journal. Init. T. L.

**A CÉDER**

Cabinet d'architecte en province donnant par an vingt mille francs d'honoraires. Inutile de se présenter si l'on ne dispose pas de quinze mille francs comptant. S'adresser au bureau du journal.

**BILLARDS ET BILLARDS-TABLES**

E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

**VITRERIE D'ART**  
HYALOCROMIE Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.

ENGELMANN ET AMAND DURAND  
222, boulevard Saint-Germain. — Paris.

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1875

**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY  
**BOULENGER AINÉ**  
ACHILLE BOULENGER, Succ<sup>r</sup> AUNEUIL (Oise)

**MARBRES EN GROS**  
**CHEMINÉES**

ANCIENNE M<sup>re</sup> HURET & C<sup>ie</sup> DENOYEZ & A. MAYBON

**A. MAYBON**

46 et 48, Rue St-Sabin, PARIS.

GRANDS MAGASINS D'EXPOSITION

**PAUL CHALET**

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR  
**CHARPENTES BOIS ET FER**

ENTREPRENEUR

DE LA  
Ville de Paris, de l'Etat  
Assistance publique.

**SERRURERIE ET MENUISERIE**

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLÉPHONE

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX  
CALFEUTRAGE INV. 35. rue de l'Echiquier

**FAÏENCES ARCHITECTURALES**

DÉCORATIVES ET INALTÉRABLES

Exécution sur commande et d'après modèle.

**SERGEANT, Fabricant**

106, avenue d'Orléans, Paris.

**MIROITERIE. VITRERIE**

**P. KAEPPELIN, Succ<sup>r</sup> DE CH. BUQUET**

15, rue de Buci, 15. — Paris

Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles.  
— Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vitraux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroiterie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins, Châteaux, Villas.

**VITRAUX D'ART**

pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles

**G. PIVAIN 109. boulevard Voltaire**

PARIS  
PEINTURE ET GRAVURE SUR VERRE  
Envoi franco du catalogue sur demande

**CARREAUX DE PLATRE**

FORAGES ET SONDAGES DE PUIITS

**BLANCHARD, ENTREPRENEUR**

8, rue Julienne et 41, boul. Arago, Paris.

**SÉCURITÉ DES INVENTEURS**

Cabinet **BARRAUD**, ingénieur civil  
Ancien professeur de mathématiques de l'Université  
Fondé en 1882

**H. JACQUELIN BARRAUD ET C<sup>ie</sup>**

Ingénieurs civils

Conseils en matière de propriété industrielle

**BREVETS D'INVENTION**

MARQUES DE FABRIQUE

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

EXPLOITATION ET VULGARISATION

DES INVENTIONS BREVETÉES

Associations. — Commandites

Sociétés par Actions

30, Boulevard Saint-Michel. — PARIS

**CARRELAGES & PAVAGES. — A. DEFRANCE & Cie.**

4 MÉDAILLES D'OR  
1 DIPLOME D'HONNEUR  
DEPUIS 1884

**A Pont-Ste-Maxence (Oise).**

4 MÉDAILLES D'OR  
1 DIPLOME D'HONNEUR  
DEPUIS 1884

Demanter album et prospectus.

**SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS DE L'AUBE**

Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) etc., etc. Plombs carrés, marques déposées

SIÈGE SOCIAL

A TROYES

**PORTLAND**

MAISON A PARIS

26, rue du Maroc

Diplôme d'honneur, Méd. d'or, Vermeil et Argent. — Fabrique de carreaux mosaïque en ciment.

**BADIGEON INALTÉRABLE**

OBTENU AVEC LES

**COULEURS CHEVAILLIER BREVETÉ S. G. D. G.**

154, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54

UNE RÉSISTITOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES  
EST D'AU EPPRSUPÉRIEUR AU BADIGEON A LA CHAUX ORDINAIRE  
ENVOI ANCIEN DU PROSPECTUS

BEAUTÉ

SOLIDITÉ

**BAINS -- BUANDERIES**

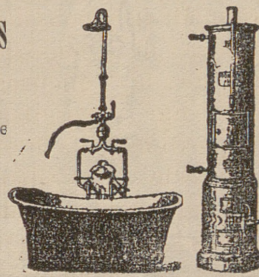
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières.

**A. BORDIER**

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

Installations complètes pour blanchisseries  
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

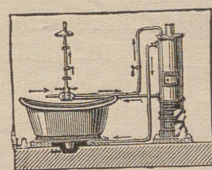
2, rue Claude-Vellefaux

PARIS

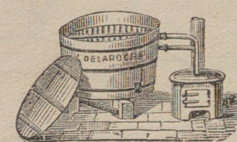
**BAINS, -- BUANDERIES**

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.  
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE  
SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI  
FRANCO DE  
CATALOGUES.



**DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS**



LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

# ENCYCLOPÉDIE

## DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Publiée sous la direction de M. P. PLANAT

Six forts volumes grand in-8<sup>o</sup>

Comprenant 600 planches hors texte et 4,000 dessins

Prix de l'ouvrage complet 300 fr. (Etranger, 348 fr.)



Vol. II. — Le puits de Moïse, à Dijon.

Un tel ouvrage est en quelque sorte le livre par excellence qui devra figurer dans toute bibliothèque d'architecte. A lui seul il résume et condense un vaste ensemble de connaissances artistiques, techniques, historiques et juridiques, disséminées d'habitude dans de nombreuses publications, ou qui même n'ont jamais été mises sous les yeux du public.

Pour approcher autant que possible de la perfection dans une aussi vaste conception, nous nous sommes adressés à de nombreux collaborateurs, et nous avons demandé à chacun d'eux les études que nous désignaient ses recherches et ses travaux antérieurs.

Toutes les branches de l'architecture et de la construction sont représentées par des hommes d'une compétence indiscutable. On remarquera que pour les études de l'art dans les pays étrangers nous nous sommes adressés à des nationaux qui ont sous les yeux le thème même de leurs articles.

Quant à la forme adoptée pour présenter au lecteur ces multiples études, la voici résumée en deux mots : beaucoup de documents, sous forme très concise, d'un maniement commode et expéditif, accompagnés de très nombreux dessins, puisque le dessin est le document parlant par excellence et dispense de longues et inutiles descriptions.

La publication par fascicules permet à l'architecte de lire une livraison en attendant l'apparition de la suivante. Nous disons *lire*, car il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire sec et aride, mais d'une Encyclopédie, où chaque article forme une étude d'ensemble, un chapitre complet.





EXPOSITION UNIVERSELLE  
DOME CENTRAL — ARCH. M. BOUVARD



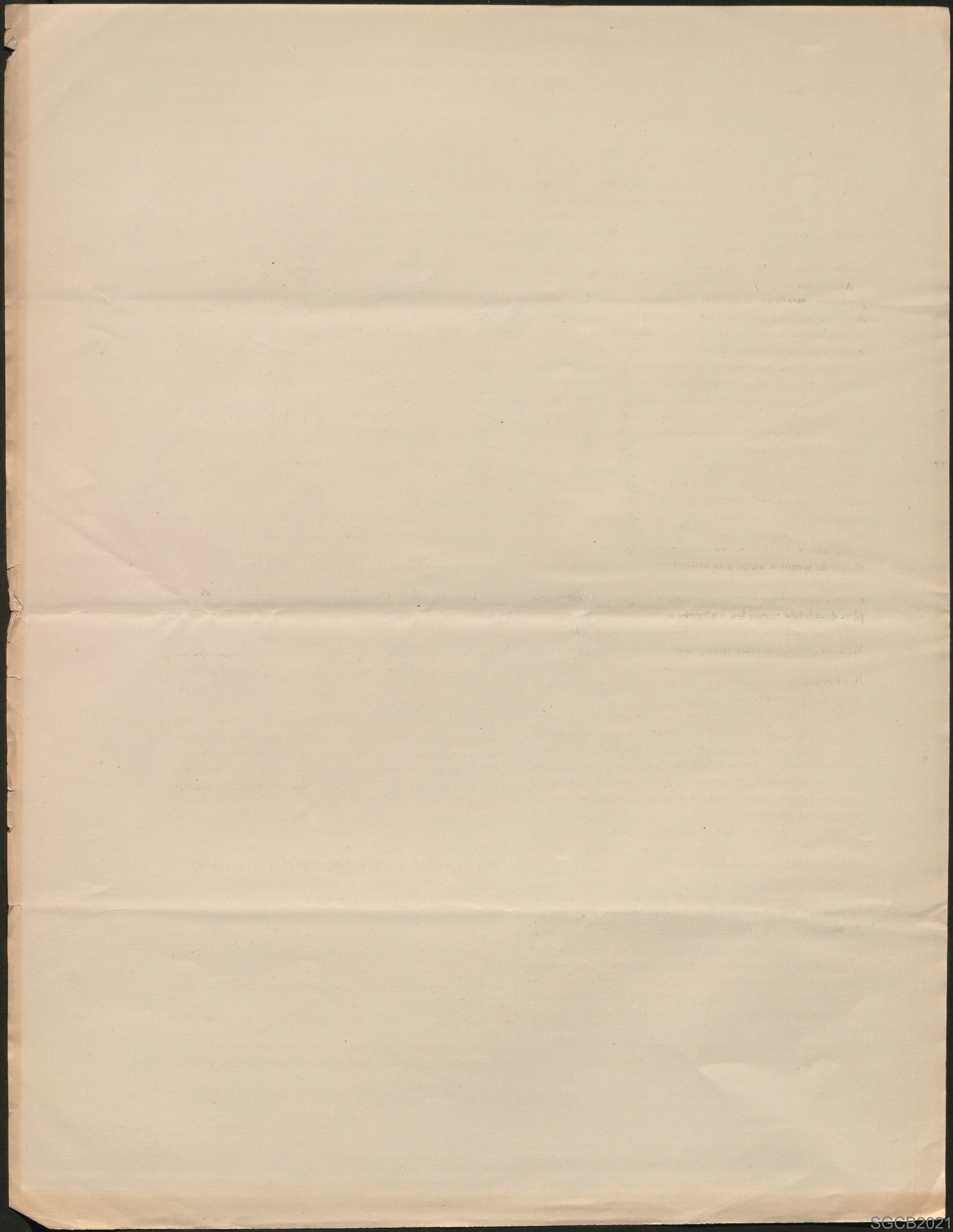






MONUMENT CREMATOIRE - ARCH. M. GUIDINI.







PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. Cours du 10 au 17 août 1889.

Table with multiple sections: SUCRES (1889), HUILES (1889), ESPRITS FINS (1889), FARINES (1889), SUIFS (1889), MÉTAUX (1889), and STATISTIQUE MUNICIPALE (32e semaine). Includes various commodity prices and municipal statistics.

3e Lot. — Menuiserie, évaluation 22,215 francs, frais approximatifs d'adjudication 600 francs. 4e Lot. — Serrurerie, évaluation 417,347 francs, frais approximatifs d'adjudication 2,000 francs.

70. — Samedi 7 septembre. — Adjudication en dix lots des travaux de 1e Terrasse et Maçonnerie; 2e Charpente; 3e Couverture et Plomberie; 4e Canalisation et appareils pour le gaz; 5e Menuiserie; 6e Parquetage; 7e Serrurerie; 8e Fumisterie; 9e Peinture, Vitrierie et Tenture; 10e Pavage, à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire rue du Louvre et rue de la Jussienne (1er Arrondissement). Travaux classés dans la 2e catégorie (Grands travaux d'architecture).

Le samedi 7 septembre à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Palais du Tribunal de Commerce, par le Préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil Municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Huillard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la Série de la Ville de Paris (Année 1888), et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en dix lots, des travaux de: 1e Terrasse et Maçonnerie; 2e Charpente; 3e Couverture et Plomberie; 4e Canalisation et appareils pour le gaz; 5e Menuiserie; 6e Parquetage; 7e Serrurerie; 8e Fumisterie; 9e Peinture, Vitrierie et Tenture; 10e Pavage à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire, rue du Louvre et rue de la Jussienne (1er arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit:

1er Lot. — Terrasse et Maçonnerie, évaluation, 388,626 fr., frais approximatifs d'adjudication, 6,000 francs. 2e Lot. — Charpente, évaluation, 30,265 francs, frais approximatifs d'adjudication, 600 francs. 3e Lot. — Couverture et Plomberie, évaluation, 40,035 fr., frais approximatifs d'adjudication, 800 francs. 4e Lot. — Canalisation et appareils pour le gaz, évaluation, 49,894 francs, frais approximatifs d'adjudication, 400 francs. 5e Lot. — Menuiserie, évaluation, 39,731 francs, frais approximatifs d'adjudication, 1,200 francs. 6e Lot. — Parquetage, évaluation, 42,397 francs, frais approximatifs d'adjudication, 800 francs. 7e Lot. — Serrurerie, évaluation, 430,732 francs, frais approximatifs d'adjudication, 2,600 francs. 8e Lot. — Fumisterie, évaluation, 33,062 francs, frais approximatifs d'adjudication, 600 francs. 9e Lot. — Peinture, Vitrierie et Tenture, évaluation, 29,400 francs, frais approximatifs d'adjudication, 650 francs. 10e Lot. — Pavage, évaluation, 24,420 francs, frais approximatifs d'adjudication, 500 francs.

Le plan, les devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er Bureau de la Division d'Architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 11 heures à 4 heures.

71. — Le samedi 7 septembre 1889. — Adjudication en quatre lots, des travaux de maçonnerie, charpente, serrurerie et pavage, à exécuter pour le remplacement dans divers bâtiments de bouverie, de filets en bois par des filets en fer, au Marché aux Bestiaux de la Villette, rue d'Allemagne (19e arrondissement). (Travaux classés dans la 2e catégorie. Grands travaux d'architecture).

Le samedi 7 septembre 1889, à 1 heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Palais du Tribunal de Commerce, par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil Municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Moreau, architecte de la 10e section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la Série de la Ville de Paris (année 1888), et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en quatre lots, des travaux de maçonnerie, de charpente, serrurerie, pavage et bitume à exécuter pour le remplacement, dans divers bâtiments de bouverie, de filets en bois par des filets en fer, au Marché aux Bestiaux de la

Villette, rue d'Allemagne (19e arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit: 1er lot. — Maçonnerie; évaluation, 76,200 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 1,600 fr. 2e lot. — Charpente; évaluation, 34,177 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 1,400 fr. 3e lot. — Serrurerie; évaluation, 92,248 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 1,800 fr. 4e lot. — Pavage et bitume; évaluation, 27,950 fr.; frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.

Le plan, les devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1er bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé: E. POUBELLE Par le Préfet: Le secrétaire général de la préfecture, Signé: LAURENCEAU.

FAILLITES

43 août. — De Martres, commissionnaire en marchandises, 28, rue Notre-Dame de Nazareth (6108). — Picon, entrepreneur de peinture, 17, rue de Crussol (6109). — Viltard, fabricant d'ornements en zinc pour le bâtiment, 21, rue des Taillandiers (6110). — Chicot, boulanger, 120, avenue de Villiers (6111). — Moisson, tenant manège, 9, rue de Nemours (6112). — Quilico, marchand de vins restaurateur, à Sceaux, rue de Hougan (6113). — Dazin, marchand de nouveautés, 143, rue Saint-Antoine (6114). — Piot, entrepreneur de couvertures et plomberie, 7, rue de Malte (6115). — Allais, pharmacien, 8, rue Molière (6116). — Flament et Cie, commerce de vente de fonds de commerce, 14, rue Drouot (6117). — Speich, marchand de vins, 32, rue Turenne (6118). — Poncin, épicer, 1, rue de la Banque (6119). — Le matériel de l'Entreprise, rue Richelieu, 32 (6120).

44 août. — Solignac, marchand de vins, rue Oberkampf, 80 (6121). — Dame Grand-Perrin, marchande de chaussures, 70, rue du faubourg Poissonnière (6122). — Gambaro, confectonneur, 38, avenue des Gobelins (6123).

48 août. — Faggianelli, entreprise de fumisterie, 83, rue Lafayette (6124). — Lechat, banquier, 85, boul. Malesherbes (6125). — Lemaire, marchand de vins, 2 rue Riquet (6126). — Ador et Cie, négociants en publicité, 42, faubourg Montmartre (6127).

17 août. — Dutron, garnisseur de chapeaux, 8, rue des Francs-Bourgeois (6128). — Boutillier, fabricant de sacs, 39, rue des Bourdonnais (6129).

49 août. — Arnulf, restaurant, 12, rue de Belleville (6130).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATION P. Brunet et Cie, serrurier-mécanicien, 41, rue Mallebranche. — Coquerel frères couverture plomberie, 16, rue Jessaint. — Gally et Daloz, éclairage électrique, 43, rue Jean-Jacques-Rousseau. — Martin et Cie, produits chimiques, 108, faubourg Saint-Antoine. — Société du Petit Paris (Raoul Canivet et Cie), 123, rue Montmartre. — Le Clairon (Raoul Canivet et Cie), 123, rue Montmartre. — Barbaut, bourse et banque, 41, rue Saint-Augustin. — Chabrier jeune et Cie, éclairage et chauffage au gaz, 68, rue Maubeuge. — Cie des tramways à vapeur de Paris à Saint-Germain, 25, boulevard des Capucines. — Cie des voies ferrées de la banlieue de Paris, place Vendôme, 16. — Mellerio frères, verrerie, 12, rue Martel.

17 août. — Champeaux et Demaigne, travaux publics, rue Dubrunfaut, 11. — Martin et Cie, robinetterie, 7, passage Piver. — Soury, Marinier et Cie, opérations de bourse, 28, faubourg Poissonnière.

PROROGATIONS

Corbière et Cie, fonderie de cuivre, 91, rue de Ménilmontant.